

5. ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET BILAN DES ANCIENS DOCUMENTS D'URBANISME

5.1. LA CONSOMMATION FONCIERE AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

5.1.1. Saint-Benoit-de-Carmaux

Sur les dix dernières années, 47 permis ont été déposés soit 12 ha de consommés. La moyenne annuelle sur les dix ans est de 4,7 permis déposés chaque année, pour une consommation foncière moyenne annuelle de 1,2 ha. 41 PC pour de la construction neuve à vocation habitat, 5 PC pour de l'activité économique, et 1 PC pour la construction d'un bâtiment agricole. 4 permis de construire sur les 5 concernant la construction de bâtiments neuf pour l'activité économique, sont liés à l'implantation de nouveaux bâtiments sur la zone d'activités de la Cokerie, soit environ 5 ha.

Tableau des permis de construire et de la consommation foncière

Consommation foncière :

| 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|
| 1,8 ha | 0,2 ha | 2,3 ha | 1,7 ha | 0,1 ha | 0,7 ha | 2,8 ha | 1,6 ha | 0,2 ha | 0,4 ha | 0,2 ha | 12 ha |

Logements neufs :

| | | | | | | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
| 7 PC | 3 PC | 6 PC | 7 PC | 2 PC | 3 PC | 5 PC | 4 PC | 2 PC | 1 PC | 1 PC | 41 PC |

Activités économiques et agricoles :

| | | | | | |
|---------------------------------------|------|------|------|------|-------|
| 2006 | 2007 | 2009 | 2010 | 2013 | Total |
| 2 PC dont 1 PC pour bâtiment agricole | 1 PC | 1 PC | 1 PC | 1 PC | 6 PC |



Les permis déposés pour de l'habitat se concentrent principalement :

- sur le lieu-dit Rieysses sur l'ouest de la commune
- dans l'existant sur le quartier des Rauquillous
- en continuité du village, sur sa partie sud-ouest, entre rue du 12 Février et Avenue J.Jaurès
- le hameau les Vidales au nord-est de la commune
- sur la zone de la Guignerette à l'extrême sud-est de la commune.

Sur les dix ans, les espaces consommés pour l'urbanisation se répartissent sur les typologies d'espaces suivantes (occupation du sol selon Corine Land Cover) :

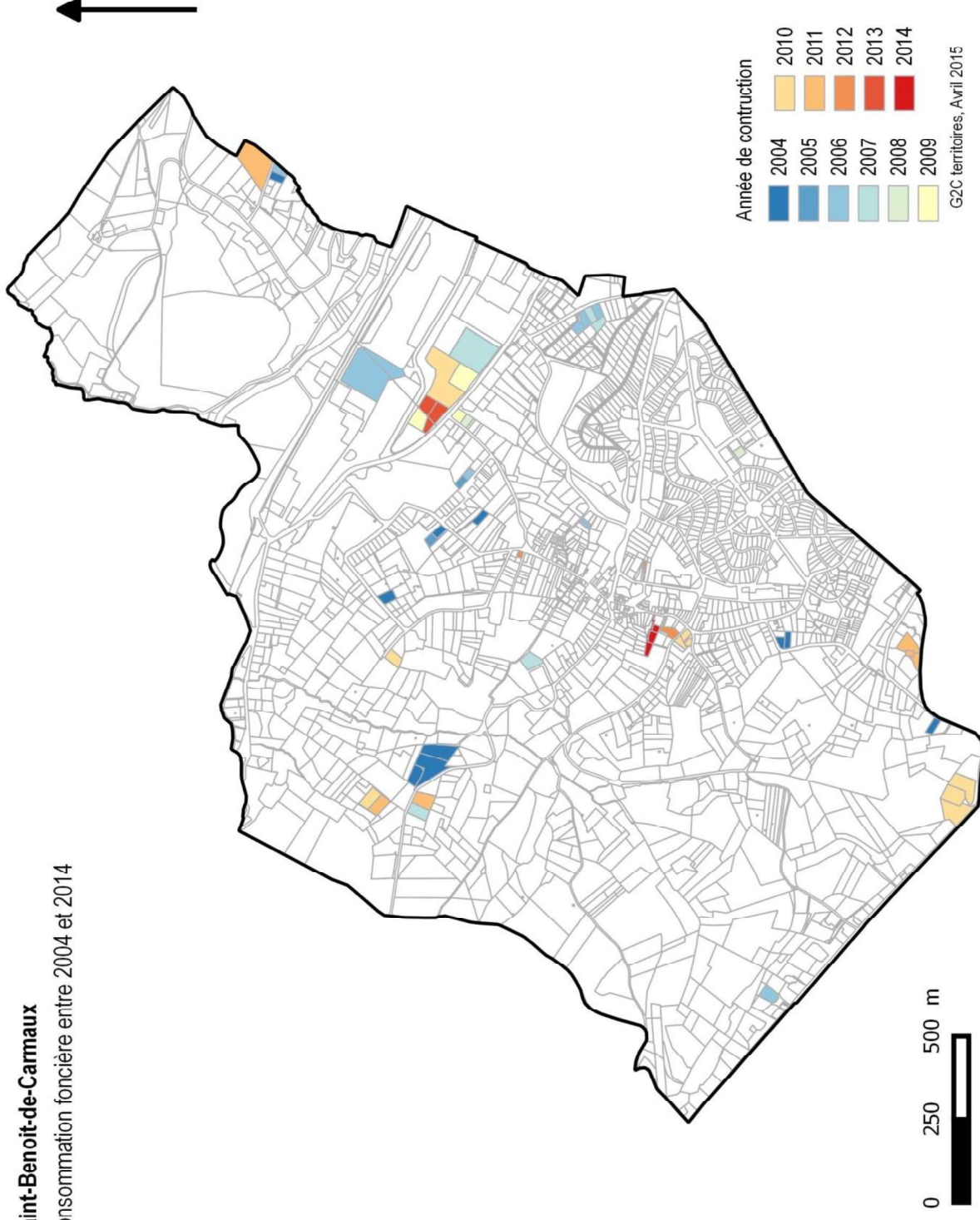
- tissu urbain discontinu : 1,9 ha
- zone industrielle et commerciale : 5 ha
- prairies : 2,1 ha
- Surfaces agricoles, interrompues par des espaces naturels : 3 ha

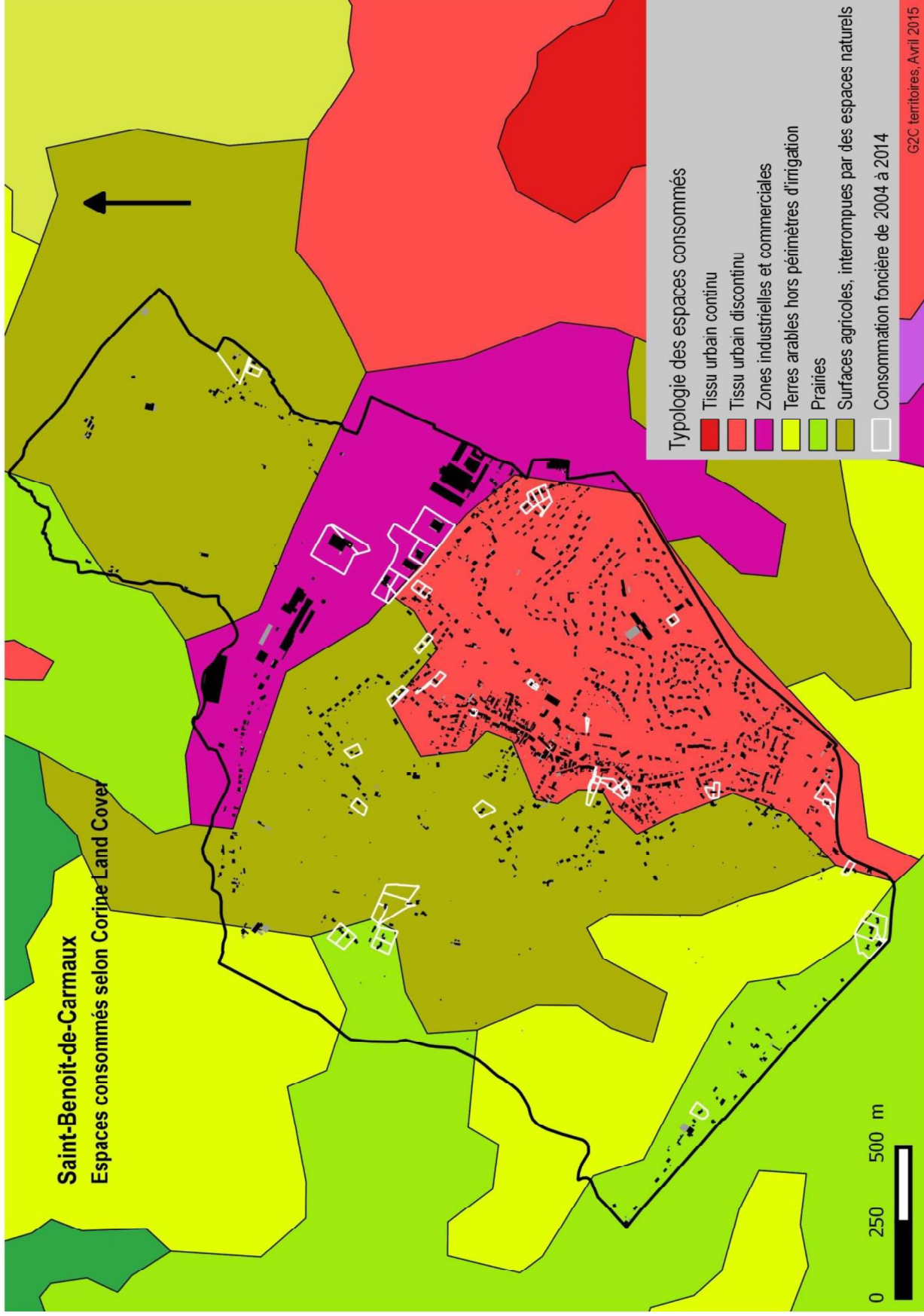
Une analyse des données communales relatives aux permis de construire délivrés pour les logements neufs sur la période 2015-2017 permet de compléter les éléments évoqués précédemment :

| 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|------|------|------|-------|
| 8 PC | 6 PC | 4 PC | 18 PC |

Saint-Benoit-de-Carmaux

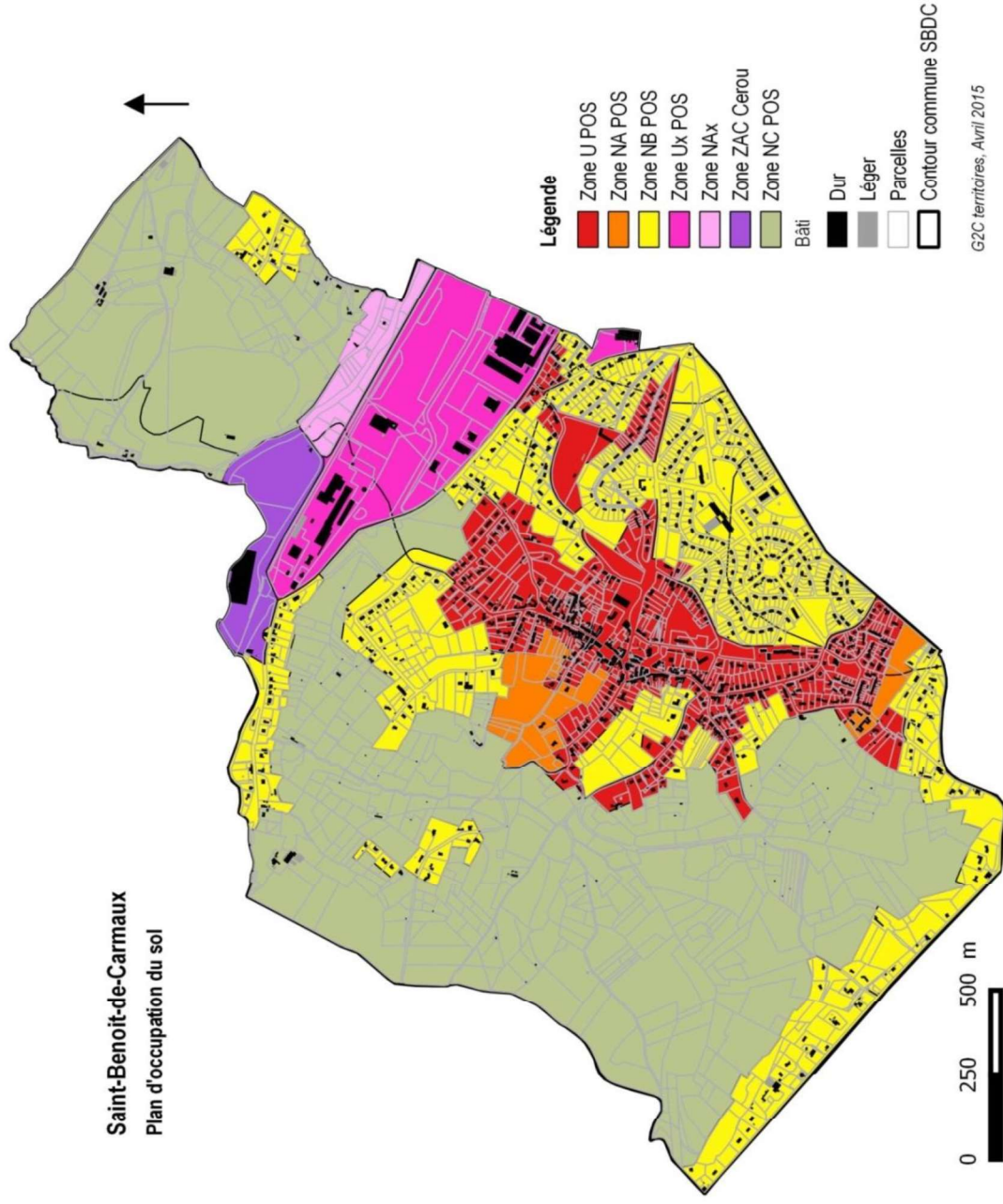
Consommation foncière entre 2004 et 2014





5.2. BILAN DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS

5.2.1. Saint-Benoit-de-Carmaux



Le POS de Saint-Benoit-de-Carmaux

La commune a approuvé son POS en 1982. Celui-ci a été révisé 3 fois, en 1988, 2002 et 2006.

Le POS réglemente l'occupation du sol de la commune en différenciant les zones urbaines et les zones naturelles.

Les caractères de chaque zone :

Les zones urbaines sont réparties en 3 zones :

-**Zone UA et Zone UB** qui concernent le village-rue formant le bourg ancien et les zones à caractère urbain. Elles sont destinées aux constructions à usage d'habitation de commerce et de service.

-**Zone Ux**, réservée aux activités économiques, industrielles et artisanales.

Les zones naturelles sont réparties en cinq zones :

-**Zone NA** réservée à l'urbanisme futur, non équipée

-**Zone NAX**, concernant les secteurs réservés à l'activité industrielle et économique future.

-**Zone NB**, zone naturelle non équipée où sont autorisées quelques constructions (habitat, commerces, services, équipements agricoles, collectifs et infrastructures)

-**Zone NBa**, concernant les cités minières où la superficie minimale des unités foncières exigée pour la construction est différente selon que la parcelle est raccordable ou non au réseau d'assainissement.

-**Zone NC**, zone à protéger en raison de la valeur agricole des terres, encore largement utilisées par des exploitations viables, en raison de la richesse du sol ou du sous-sol.

Les disponibilités foncières du POS

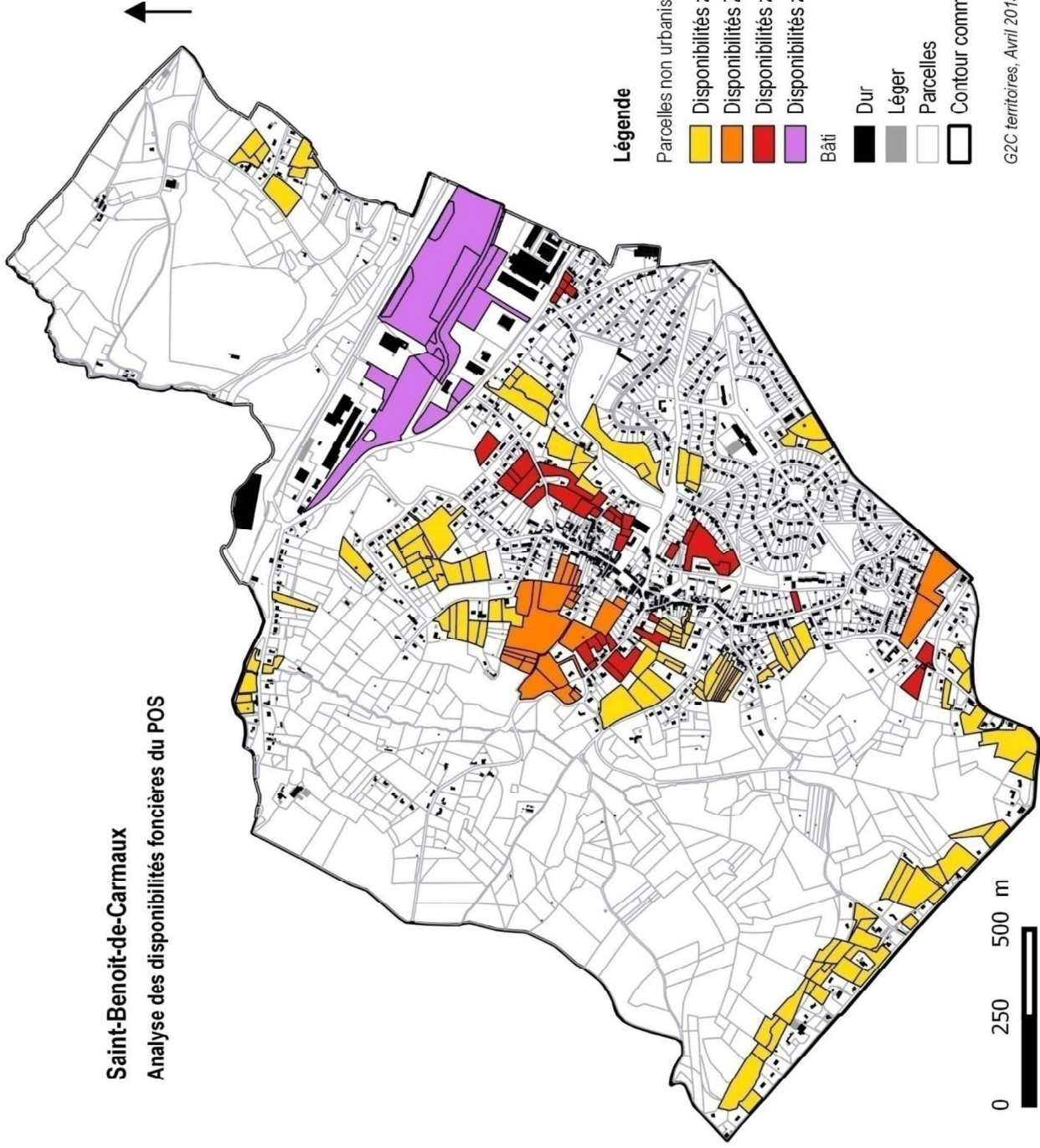
Pour réaliser l'analyse des disponibilités foncières actuelles du POS, les zones U ont été regroupées (UA et UB), ainsi que les zones NB (NB et NBa).

Superficies des différentes zones et disponibilités du POS :

| Zones urbanisées ou urbanisables | U (Ua+Ub) | NA | NB | Ux | NAX |
|---|-----------|--------|---------|---------|--------------------|
| Superficies dans le POS des zones | 58 ha | 9,5 ha | 111 ha | 33,5 ha | 6,5 ha |
| Superficie du foncier encore disponible | 7,1 ha | 8 ha | 29,3 ha | 14,5 ha | Zone rouge du PPRI |

Saint-Benoit-de-Carmaux

Analyse des disponibilités foncières du POS





Les disponibilités foncières dans le POS concernent la partie ouest du village, et les parcelles présentes le long de la route de Monestiés au sud de la commune, avec un mitage des zones agricoles par la bâti. Deux secteurs en zone NA encore libres sont identifiés sur la partie ouest du village et le sud entre la cité Jean-Jaurès et la Guignerette.

La zone U présente encore des disponibilités foncières au sein du tissu urbain existant.

Zones à vocation dominante habitat : aujourd'hui, il reste encore 44 hectares disponibles au sein des zones U, NA et NB, potentiellement urbanisables

Zones à vocation dominante économique, artisanale et industrielle : 14,5 ha ne sont pas urbanisés sur la zone d'activité située au nord de la commune (Cokerie). La Zone d'Aménagement Concertée du Cérou au nord-ouest de Saint-Benoit-de-Carmaux qui s'étend sur près de 9,3 ha, est aujourd'hui en partie en friche.

Le potentiel de densification des espaces bâtis

L'analyse du potentiel de densification des espaces bâtis a été réalisée en s'appuyant sur les limites urbaines de la commune. Ces limites ont été définies en périphérie des zones présentant un tissu urbain quasi-continu, autour du centre-bourg. Les zones de densification concernent les parcelles qui sont incluses dans le tissu urbain existant.

La carte de l'étude de densification permet de faire ressortir au sein de l'espace déjà urbanisé, les parcelles pouvant potentiellement accueillir de nouvelles constructions.

Les parcelles enclavées par un tissu urbain plus ou moins lâche ont été prises en compte.

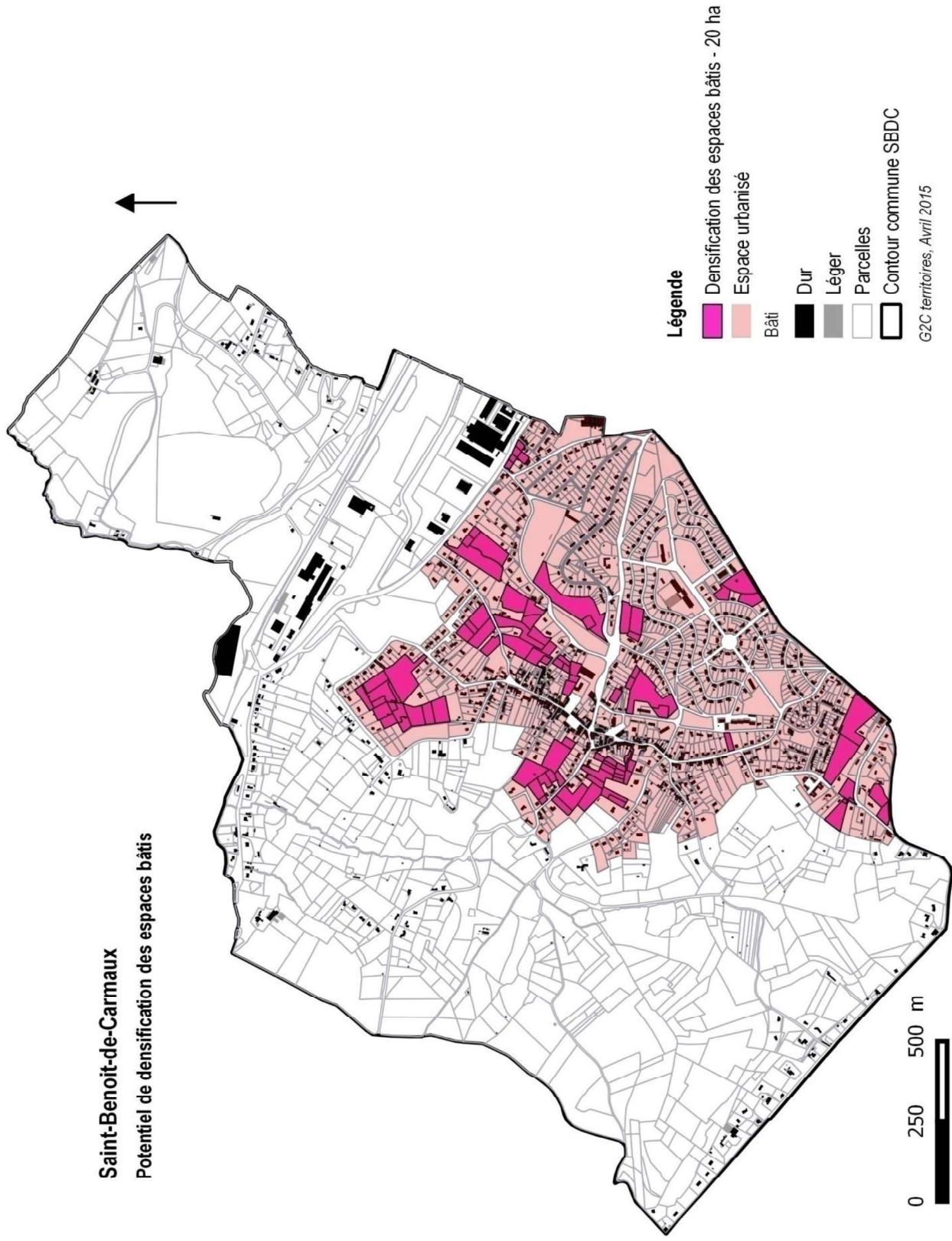
Le potentiel de densification est estimé à 20 ha au sein du tissu urbain existant :

- *Secteur ouest du village entre rue de Brossolette / rue V.Hugo / rue du 12 Février* : espaces déjà mités, à proximité de l'hyper-centre, avec nombreuses parcelles non urbanisées présentes entre des parcelles bâties
- *Secteur à l'est du cimetière* : parcelles totalement enclavées
- *Secteur bas de Fontgrande, entre Allée des Dahlias et D90* : parcelles non urbanisées au cœur du quartier, à proximité de nombreux équipements publics
- *Secteur entre La Guignerette et la Cité J.Jaurès* : zone de couture urbaine potentielle, avec la présence de parcelles agricoles très enclavées
- *Secteur centre de Saint-Benoit, entre rue Voltaire et rue de la République* : potentielle couture urbaine entre le cœur du village et secteur Fontgrande / Rauquillous. Espace public à requalifier (place).
- *Secteur de la Combe Cave, est du village entre rues J.J Rousseau et L. Lagrange*: foncier encore disponible mais présentant des qualités paysagères et environnementales

A noter que la commune dispose de plusieurs réserves foncières, pour une superficie totale d'environ 10 ha, dont certaines sont présentes au sein de ces espaces identifiés pour la densification du village.

Saint-Benoit-de-Carmaux

Potentiel de densification des espaces bâtis



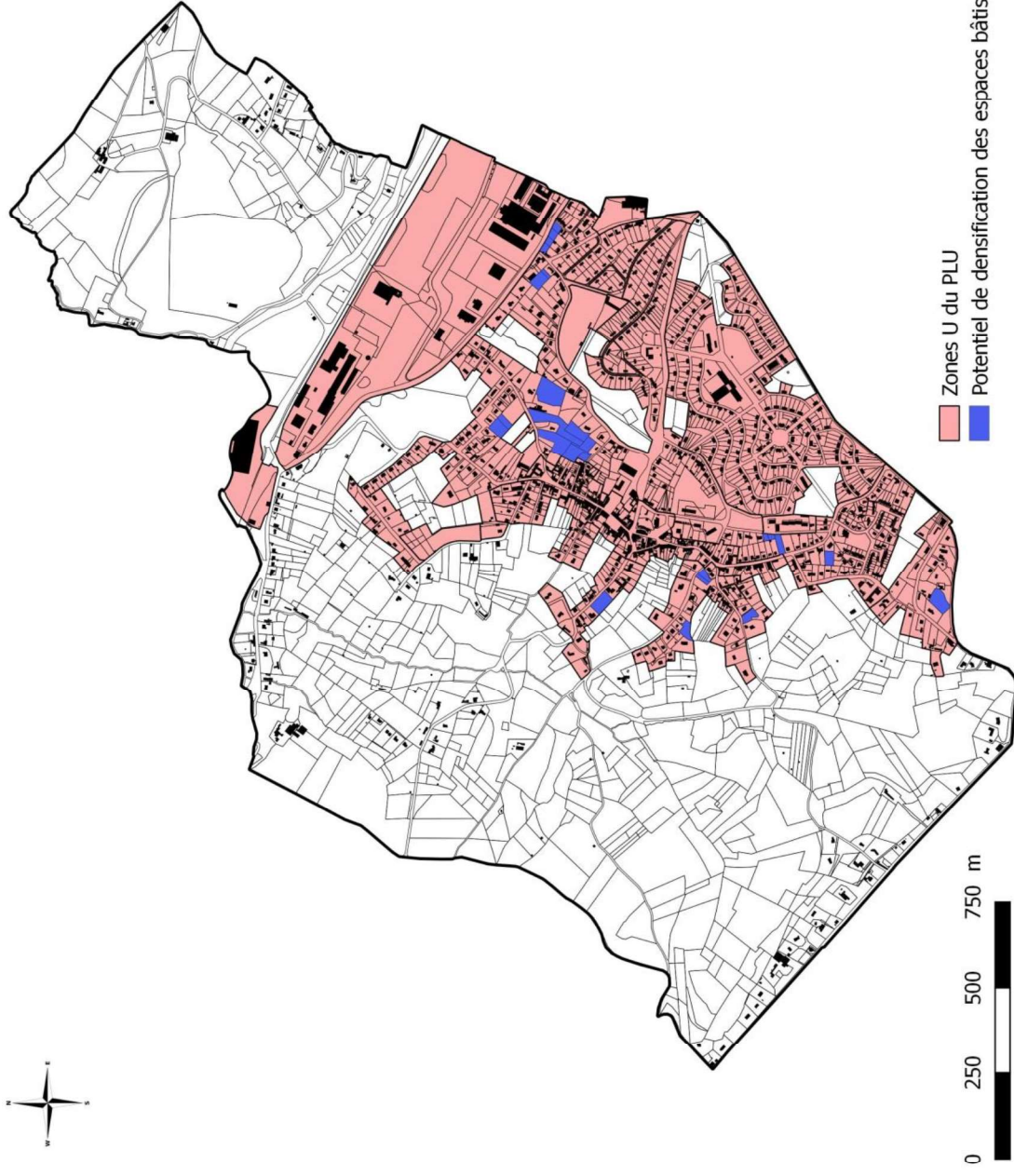
5.2.2. Analyse du potentiel des espaces bâtis du PLU

L'analyse du potentiel de densification des espaces bâtis a été réalisée en s'appuyant sur les limites urbaines de la commune. Ces limites ont été définies en périphérie des zones présentant un tissu urbain quasi-continu, dans le village et les extensions plus récentes. Les parcelles pouvant accueillir de nouvelles constructions au sein de l'espace bâti ont été prises en compte.

La cartographie ci-contre a pour objectif de préciser les capacités de densification et de mutation présents dans la trame bâtie.

La commune ayant des espaces vallonnés, les contraintes topographiques n'ont pas permis de densifier certaines parcelles. De plus, certaines parcelles ont récemment été urbanisées sur le territoire et ne sont plus comptées dans le potentiel urbanisable disponible.

L'analyse intègre donc ces critères et permet d'identifier 3,58 ha de capacités de développement à l'intérieur de la trame bâtie, à vocation d'habitat. Les espaces majeurs se trouvent dans les extensions pavillonnaires du bourg.



Enjeux pour le territoire du carmausin :

- la modération de la consommation de l'espace à l'horizon du PLU
- la maîtrise de l'étalement urbain
- la densification des espaces bâtis et des tissus urbains existants
- l'urbanisation des parcelles enclavées, notamment au contact des zones déjà bâties
- une ouverture mesurée des zones à urbaniser
- le choix des secteurs à ouvrir et des secteurs à fermer

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- préserver les zones agricoles sur le territoire communal
- consolider le tissu urbain existant en urbanisant au sein de celui-ci



6. FONCTIONNEMENT URBAIN DU CARMAUSIN

6.1. LE CARMAUSIN : ENTRE POLE URBAIN ET CENTRALITES PERIPHERIQUES

Le territoire du carmausin est organisé autour du pôle urbain de Carmaux. Les communes alentours, notamment Saint-Benoit-de-Carmaux et Blaye-les-Mines sont étroitement liées au développement urbain du bourg centre. La tâche urbaine partant du centre ancien de Carmaux présente une continuité forte qui s'étend sur ces deux communes. Les limites administratives sont peu perceptibles au sein du paysage lorsque l'on parcourt le territoire. Les axes de circulation organisent l'espace, avec un développement nord-sud, le long de la route historique RD 988. Plus récemment, les dynamiques d'urbanisation se renforcent sur l'est carmausin. L'urbanisation galopante sur le territoire, notamment aux franges de l'espace rural, interroge sur les limites entre ville et campagne.

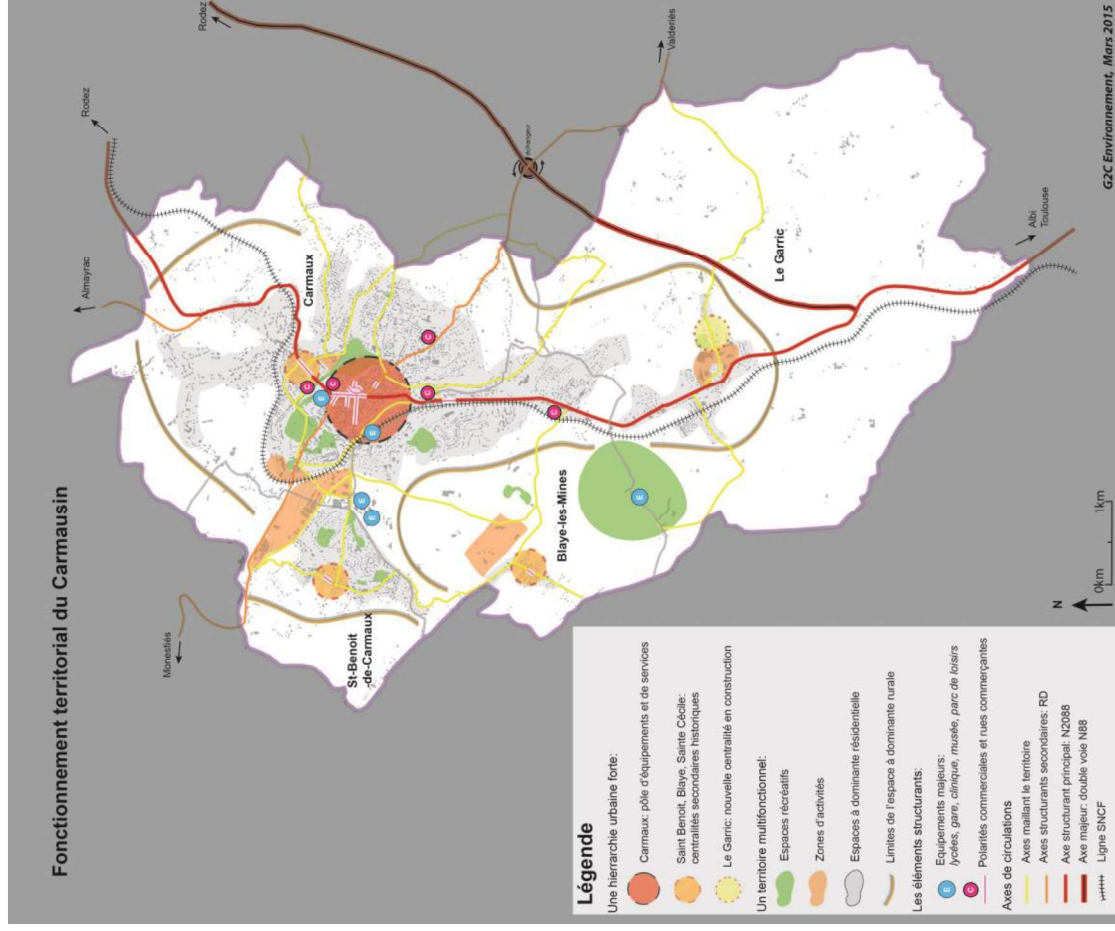
6.1.1. Une hiérarchisation urbaine forte

A l'échelle du grand territoire, Carmaux joue le rôle de polarité centrale rayonnant sur les communes environnantes. Pôle de services et d'activités, elle dispose également d'équipements majeurs structurant le territoire.

Elle est confortée par des polarités secondaires, issues de la construction historique du bassin carmausin, qui assurent le maintien de services de proximité :

- la centralité de la rive droite du Cérou, le quartier Sainte Cécile et ses petits commerces, tournée vers le nord de Carmaux
- le village de Saint-Benoit-de-Carmaux avec ses équipements publics et services de proximités
- le village historique de Blaye-les-Mines et ses commerces

Plus au sud, la commune de Le Garric apparaît comme une centralité nouvelle, en construction, entre activités économiques et espaces à caractère résidentiel. Il s'agit de la principale entrée du territoire. Le Garric est à la fois tournée vers Carmaux et l'agglomération albigeoise.



6.1.2. Un territoire aux multiples visages

Le carmausin se présente sous plusieurs facettes. Carmaux offre une véritable urbanité qui lui est propre au sein du grand territoire, pôle d'activités, de services et d'équipements.

Le passé historique du carmausin a permis au territoire de se construire autour d'un bassin industriel houiller, aujourd'hui remplacé par de nouvelles activités économiques. Elles se concentrent majoritairement au sein de plusieurs zones d'activités réparties sur les 4 communes, mais également au sein du pôle urbain, avec les activités commerciales et tertiaires.

Les zones résidentielles tiennent également une place majeure sur le territoire, autour du pôle urbain principal et des centralités périphériques.

Les espaces récréatifs sont nombreux. Ils prennent la forme de parcs urbains, d'espaces verts et d'équipements spécifiques. L'ancienne mine à ciel ouvert de la Découverte a laissé place au pôle multiloisirs de Cap Découverte depuis 2003.

La campagne caractérise les espaces périphériques, avec des paysages ruraux encore marqués, façonnés par une activité agricole qui se maintient, notamment sur la commune de Le Garric.

6.1.3. Des éléments structurant l'organisation territoriale

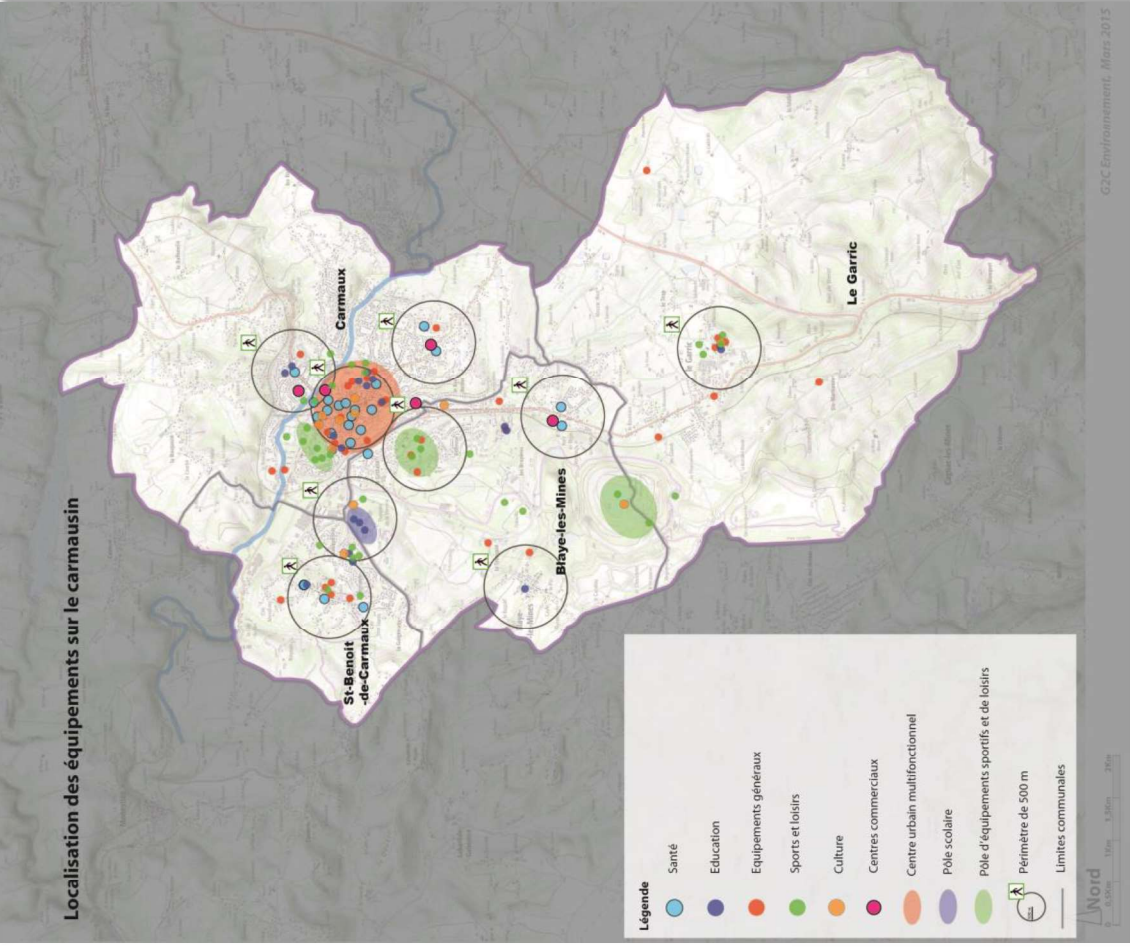
Le territoire est desservi par des axes structurants importants, assurant les liaisons entre les différents bassins de vie qui gravitent autour du carmausin, notamment le bassin Albigeois au sud et l'Aveyron avec Rodez plus au nord : voie rapide, route nationale, ligne SNCF...

Carmaux, Blaye-les-Mines et Le Garric s'inscrivent directement dans la trame viaire principale, tandis que Saint-Benoit-de-Carmaux reste un peu à l'écart, décentrée de l'axe principal Albi-Rodez.

Les équipements structurants profitent aux différentes communes : lycées, gare, clinique, musée et parc de loisirs. Les polarités commerciales se situent bien souvent le long des axes principaux, en entrée de ville, bénéficiant à la fois d'une bonne desserte et d'une bonne visibilité.



6.2. UN NIVEAU D'EQUIPEMENT QUI DIFFERE D'UNE COMMUNE A L'AUTRE



Carmaux joue le rôle de polarité centrale du territoire où se concentrent le plus grand nombre de services et d'équipements dans son cœur de ville. La proximité entre les communes de Carmaux, Blaye-les-Mines et Saint-Benoit-de-Carmaux et la quasi continuité de leurs entités urbaines expliquent la répartition des équipements structurants du Carmausain sur les territoires des 3 communes.

Les centralités sont visibles à l'échelle des 4 communes, par la concentration des équipements sur la carte ci-contre.

La commune de Blaye présente tout de même un éclatement dans la localisation des équipements, souvent présents de façon ponctuelle, s'expliquant par les différents axes de développement qu'a connue la commune :

- continuité de Carmaux et de Saint-Benoit-de-Carmaux au nord avec la présence du pôle scolaire
- centralité du village historique, développement de la zone d'activité de la Tronquée au centre
- développement linéaire de la ville entre Carmaux et le Garric.

Ceux de Le Garric et Saint-Benoit-de-Carmaux se concentrent au cœur de leur centralité. Sur cette dernière, les deux entités urbaines proches, l'ancienne citadelle de Fontgrande et le centre du village, apparaissent distinctement sur la carte, témoin d'un enrichissement des équipements de la commune, opéré en parallèle au développement urbain.

Quelques pôles plus secondaires sont constitués en périphérie urbaine, souvent assez spécifiques : pôle de loisirs de Cap Découverte ou de l'Endrevié sur Le Garric et Blaye-les-Mines, pôle sportif à Carmaux, pôle commercial et médico-social sur le quartier de la Jinquié au sud de Carmaux, pôle éducatif et scolaire autour du Domaine de la Verrière.

Cette implantation des équipements et des services à l'échelle du grand territoire témoigne d'un fonctionnement urbain très imbriqué, entre les communes.

6.2.1. Les équipements généraux



Chaque commune dispose d'un nombre d'équipements généraux correspondant à son nombre d'habitants et à sa position hiérarchique dans l'armature urbaine. Ces équipements participent souvent au bon fonctionnement de la collectivité et des services publics principaux.

On les retrouve principalement au sein des centralités ou de leurs périphéries proches. Certains équipements de Carmaux desservent l'ensemble des quatre communes :

- le commissariat de police situé rue Ferrer
- la caserne des pompiers, quartier Gourgatieu
- le Pôle Emploi, rue de la Verrière
- Les services d'action sociale : CCAS, Maison du Conseil général, CAF dans le centre-ville de Carmaux

Sur la commune de Blaye-les-Mines est implantée la déchetterie Trifyl sur le site de la Tronquée.

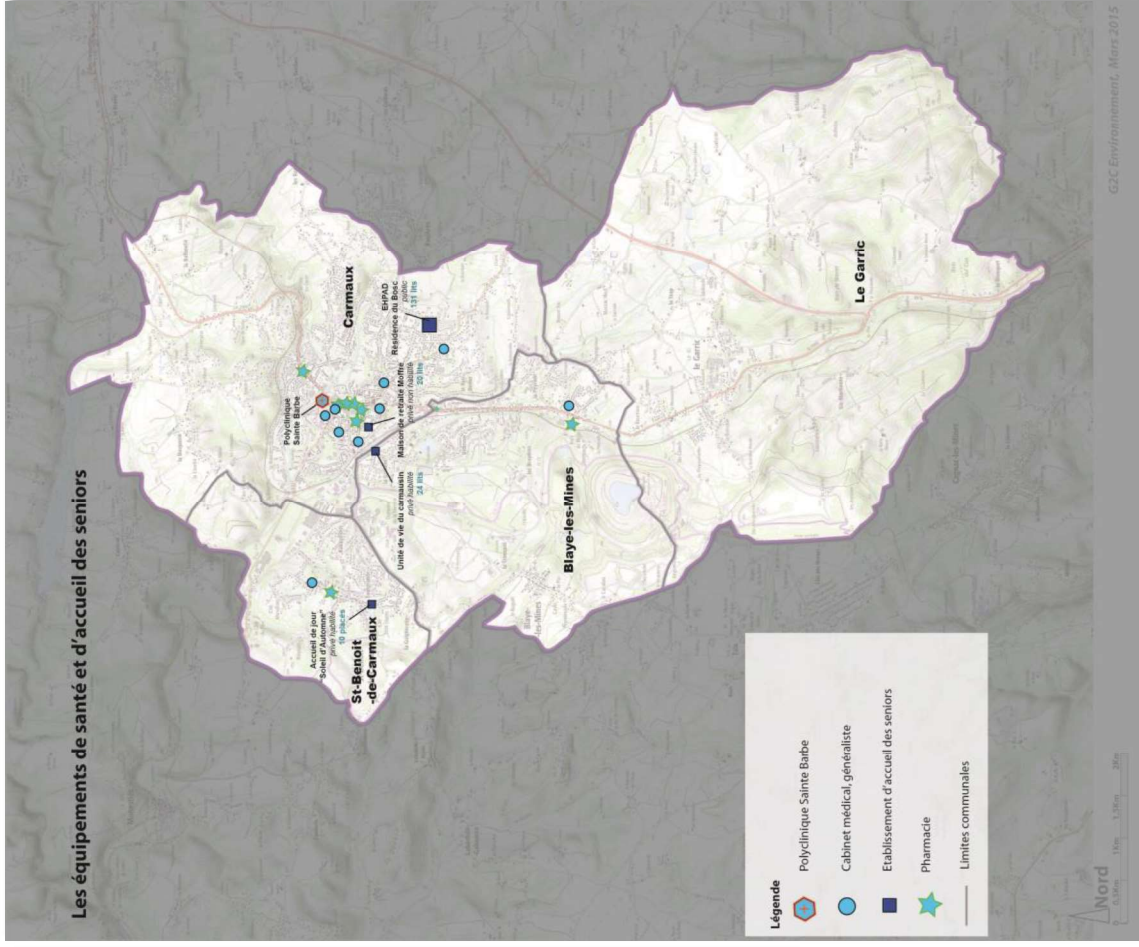
Plusieurs cimetières sont répartis au sein des communes :

- 2 sur Carmaux
- 1 à Saint-Benoit-de-Carmaux
- 2 à Blaye-les-Mines
- 2 à Le Garric

A noter que Le Garric dispose d'une station d'épuration des eaux usées (STEP), présente à proximité du lieu-dit *Les Glands*, au nord de la commune. Les trois autres communes sont raccordées à la STEP de Valarens sur la commune de Monestiés, au nord de Saint-Benoit-de-Carmaux. (C.F partie Réseaux).

6.2.2. Les équipements de santé et d'accueil des seniors

Les équipements de santé et d'accueil des seniors



La carte des équipements de santé indique une concentration des services médicaux et de santé sur le centre-ville de Carmaux, à l'image des autres équipements. Seule la commune de Le Garric ne dispose d'aucun équipement de ce type sur son territoire. Blaye-les-Mines et Saint-Benoit-de-Carmaux disposent au moins d'une pharmacie et d'un cabinet médical. Sept cabinets de médecine généraliste ont été recensés sur la commune de Carmaux.

Etablissement d'envergure supracommunale, la polyclinique Sainte Barbe présente au bord du Cérou entre le centre-ville de Carmaux et le quartier de Sainte Cécile assure les besoins médicaux plus spécifiques et les urgences sur le bassin carmausin :

Secteur hospitalier :

- Unité de gériatrie aigue
- Service de soins de suite et de réadaptation
- Unité d'états végétatifs chroniques
- Soins palliatifs
- Centre de radiologie
- Médecins spécialistes

Quatre structures d'accueil pour les seniors sont recensées sur le territoire, dont un EHPAD public à Carmaux.

Structure publique :

Carmaux : EHPAD public – Résidence du Bosc de 131 lits

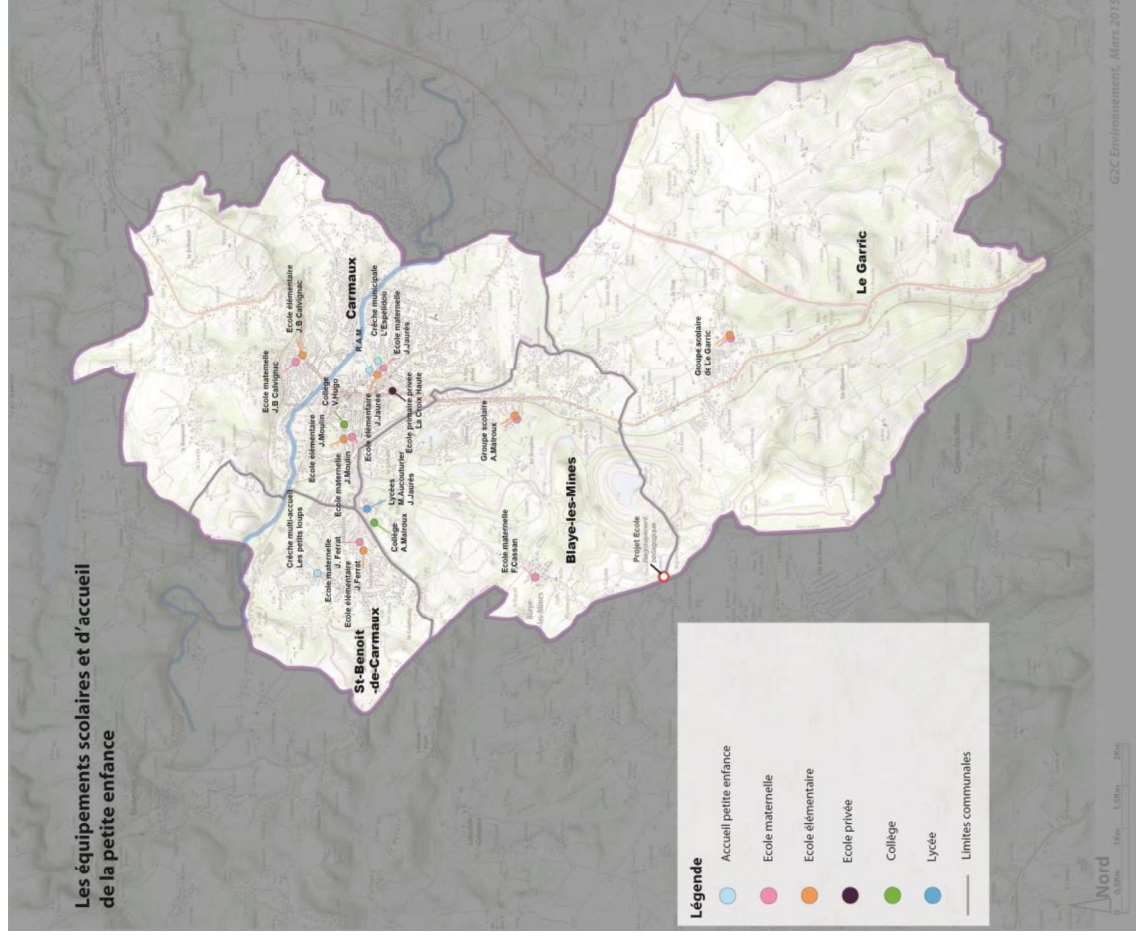
Structures privées

Carmaux : privé non habilité – Maison de retraite Moffre de 20 lits

Blaye : privé habilité – Unité de vie du Carmausin de 24 lits

Saint-Benoit-de-Carmaux – Accueil de jour « Soleil d'automne » de 10 places

6.2.3. Les équipements scolaires et d'accueil de la petite enfance



Le carmausin dispose d'un nombre d'équipements scolaire adaptés aux besoins de la population, correctement répartis à l'échelle des quatre communes. Les établissements couvrent les besoins en matière d'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Deux collèges sont présents sur le territoire à Carmaux et à Blaye-les-Mines.

Les lycées de Carmaux M.Aucouturier et J.Jaurès offrent un large choix de formations de niveau secondaire et supérieur.

Les équipements d'accueil de la petite enfance ne sont pas présents sur l'ensemble des communes.

Équipements scolaires et accueil de la petite enfance :

| | Petite enfance | Ecoles maternelles | Ecoles élémentaires | Ecoles privées | Collèges | Lycées |
|-------------------------|--|--------------------|---------------------|----------------|----------|--------|
| Saint-Benoit-de-Carmaux | Crèche multi-accueil « Les petits loups » | Ecole J.Ferrat | Ecole J.Ferrat | | | |

Analyse et besoins :

Saint-Benoit-de-Carmaux :

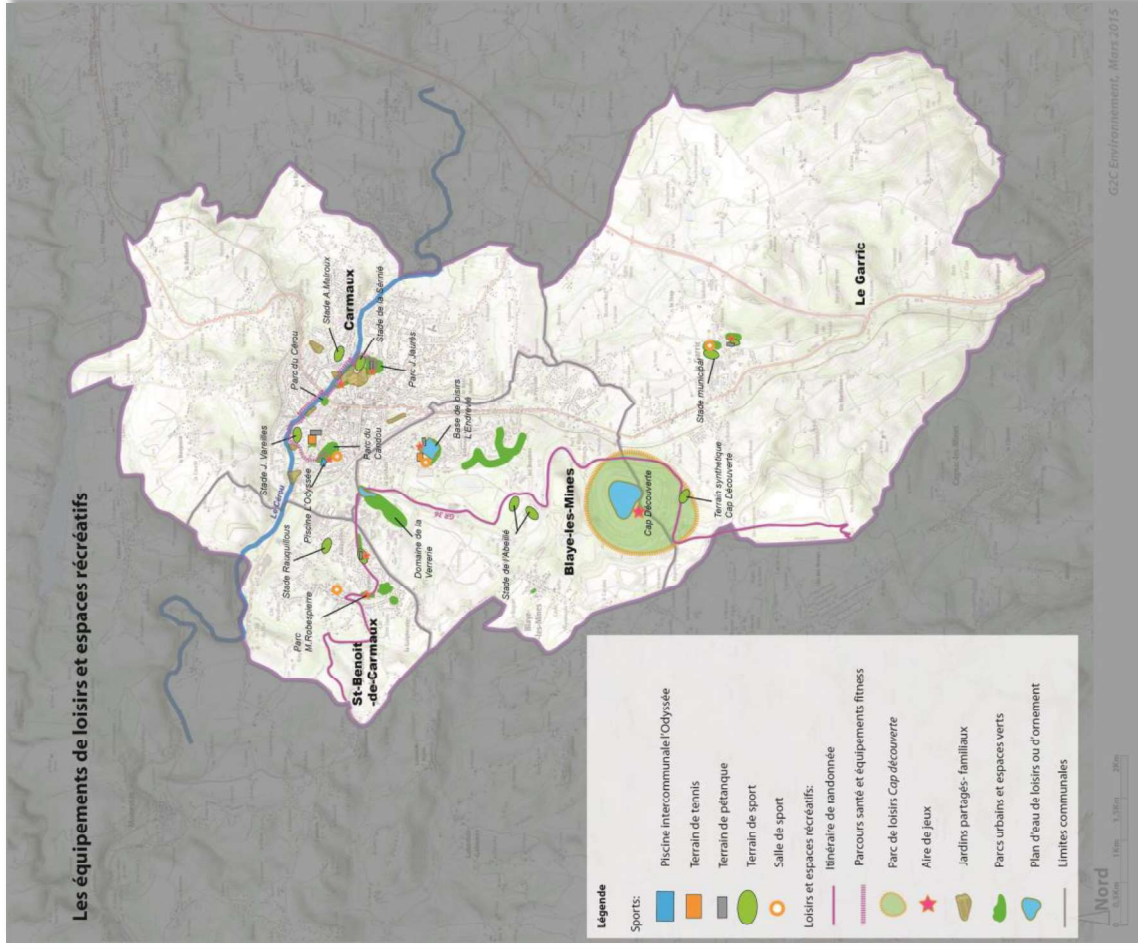
La commune dispose de nombreux bâtiments publics. L'école de Fontgrande est largement dimensionnée pour accueillir de nouveaux élèves.



Ecole Fontgrande, bâtiment remarquable de la cité ouvrière – Saint-Benoit-de-Carmaux

6.2.4. Les équipements sportifs et les espaces récréatifs

Les équipements de loisirs et espaces récréatifs



A. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Les communes sont correctement dotées d'équipements sportifs. Ils se concentrent sur la commune de Carmaux, le long de la rivière du Cérou. Chaque commune dispose d'un ou plusieurs pôles d'équipements :

Carmaux :

- 3 stades : J. Vareilles, La Sérinié, A. Malroux
- une piscine intercommunale : L'odyssée
- un tennis club
- un boudrome
- un complexe multisports : salle Candou

Blaye-les-Mines :

- 2 stades à l'Abellé
- salle de sport
- terrains de tennis
- terrains de pétanque
- équipements sportifs rattachés au site des lycées et des collèges

Saint-Benoit-de-Carmaux :

- stade des Rauquillous
- salle de sport
- plateau de jeu sur Fontgrande
- terrain de pétanque

Le Garric :

- stade municipal
- salle de sport
- terrain de pétanque
- terrain de basket



Saint-Benoit-de-Carmaux, Fontgrande

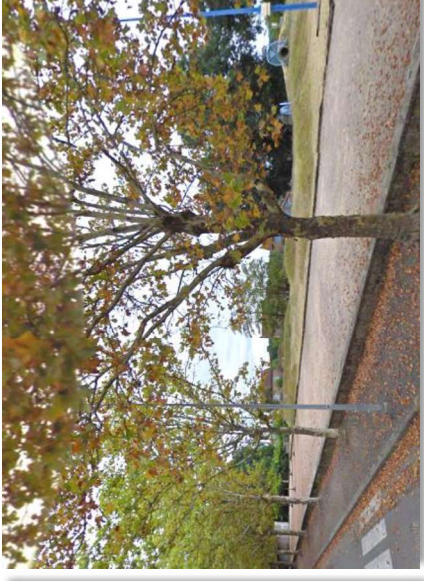
B. LES ESPACES PUBLICS RECREATIFS

Des espaces récréatifs sont également présents sur les différentes communes. Ils prennent la forme d'espaces verts et de bases de loisirs.

Saint-Benoit-de-Carmaux :

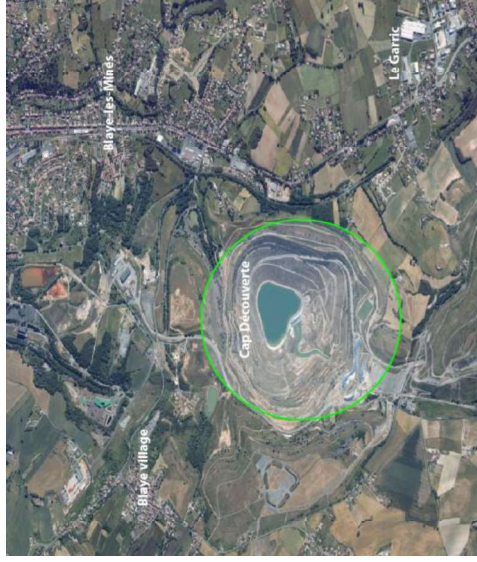
Les espaces récréatifs s'organisent sur la commune entre le village-rue et l'ancienne cité ouvrière de Fontgrande. Sans continuité clairement établie, ils sont présents de façon plus ou moins linéaire, du village jusqu'aux lycées et collège.

Le parc Maximilien Robespierre s'inscrit au cœur de Saint-Benoit-de-Carmaux. Equipement de proximité, il offre une aire de jeux pour les enfants, et des espaces de promenades à proximité de la cité Al Claus. A Fontgrande on retrouve un espace dédié aux loisirs et aux sports en face des écoles. Une nouvelle fois, des espaces de promenades et de mobilités douces prennent place sous les boisements de chênes, et assurent les liaisons : entre la cité Al Claus et Jean Jaurès à l'ouest / Fontgrande / Carmaux, les lycées et le collège plus à l'est. La cité Jean Jaurès dispose d'un square au milieu des espaces résidentiels.



Parc Maximilien Robespierre – Escalier et boisements à l'est de Fontgrande vers Carmaux – Espaces de loisirs à Fontgrande

C. CAS PARTICULIER : LE PARC D'AVEVENTURE CAP DECOUVERTE



Dans la perspective de redynamiser le bassin carmausin à la suite du déclin de l'activité des mines, le parc de loisirs Cap Découverte a été aménagé au début des années 2000 sur le site de l'ancienne mine à ciel ouvert de la Découverte. Le parc se trouve à cheval entre les communes de Blaye-les-Mines et Le Garric. L'objectif était de construire un pôle touristique rayonnant à l'échelle régionale.

Les prévisions de fréquentation initiales du site (660 000 visiteurs) n'ont cependant pas été atteintes, et sont restées bien en deçà des objectifs escomptés. En 2013, 93 000 visiteurs se sont rendus sur le site. La promotion du site s'effectue principalement en dehors du carmausin. Le site est peu tourné vers les besoins locaux des habitants des quatre communes.

Sur près de 680 hectares, le parc propose de nombreuses activités orientées vers les sports et loisirs de nature. Les équipements sportifs sont présents en nombre. Un plan d'eau de près de 8 hectares accueille des activités nautiques. La baignade y est autorisée.

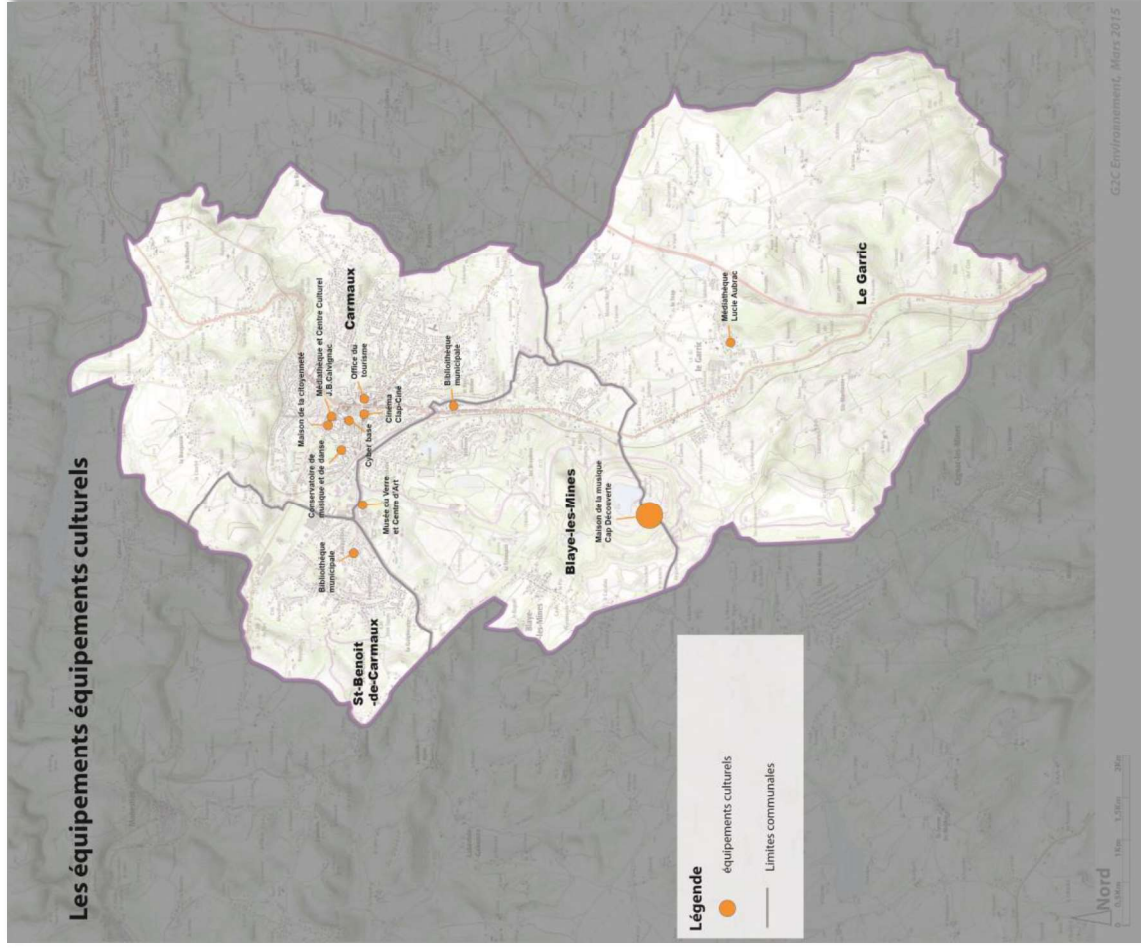
Activités de Cap Découverte :

- Piste de ski synthétique et télésiège
- Luge sur rail
- Tyrolienne géante
- Skate park
- karting
- Baignade et plage
- Piste de VTT
- Wakeboard
- Paintball
- Parcours aventure
- Aquagliss
- Dévalkart
- Minigolf
- Stade avec terrain synthétique

Quelques structures d'hébergement sont présentes sur le site.



6.2.5. Les équipements culturels sur le carmausins

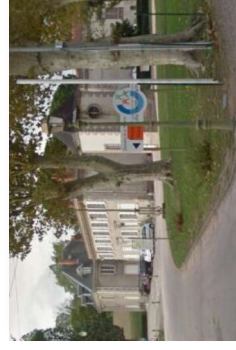


Les équipements culturels se concentrent une nouvelles fois sur la commune de Carmaux. Chaque commune est dotée d'une bibliothèque ou d'une médiathèque sur son territoire.

Trois équipements rayonnant au-delà des quatre communes sont présents :

- Le Musée et Centre d'Art du Verre situé entre les communes de Blaye-Mines et Carmaux, au sein du domaine de la Verrerie, lieu de vie de la famille Solages, dans le bâtiment de l'ancienne Verrerie Royale. Il permet de découvrir le savoir-faire des souffleurs de verre, symbole du passé industriel de Carmaux, ainsi que la création contemporaine internationale réalisée par les plus grands artistes dans les domaines des arts plastiques, du design et des métiers d'arts. Concerts, expositions, conférences se succèdent faisant de ce site un lieu phare de la culture sur le carmausain.
- Le Cinéma Clap-ciné, situé sur l'avenue commerçante Jean-Jaurès, ouvert depuis aout 2014, dispose de quatre salles, pour un total de 580 places.

- La maison de la musique sur le parc de loisirs Cap Découverte offre une salle de spectacle proposant une programmation axée sur les arts scéniques, la musique et le théâtre. Des studios de musique complètent cet équipement.



Musée du Verre et Centre d'Arts – Maison de la Musique – Cinéma Clap-ciné



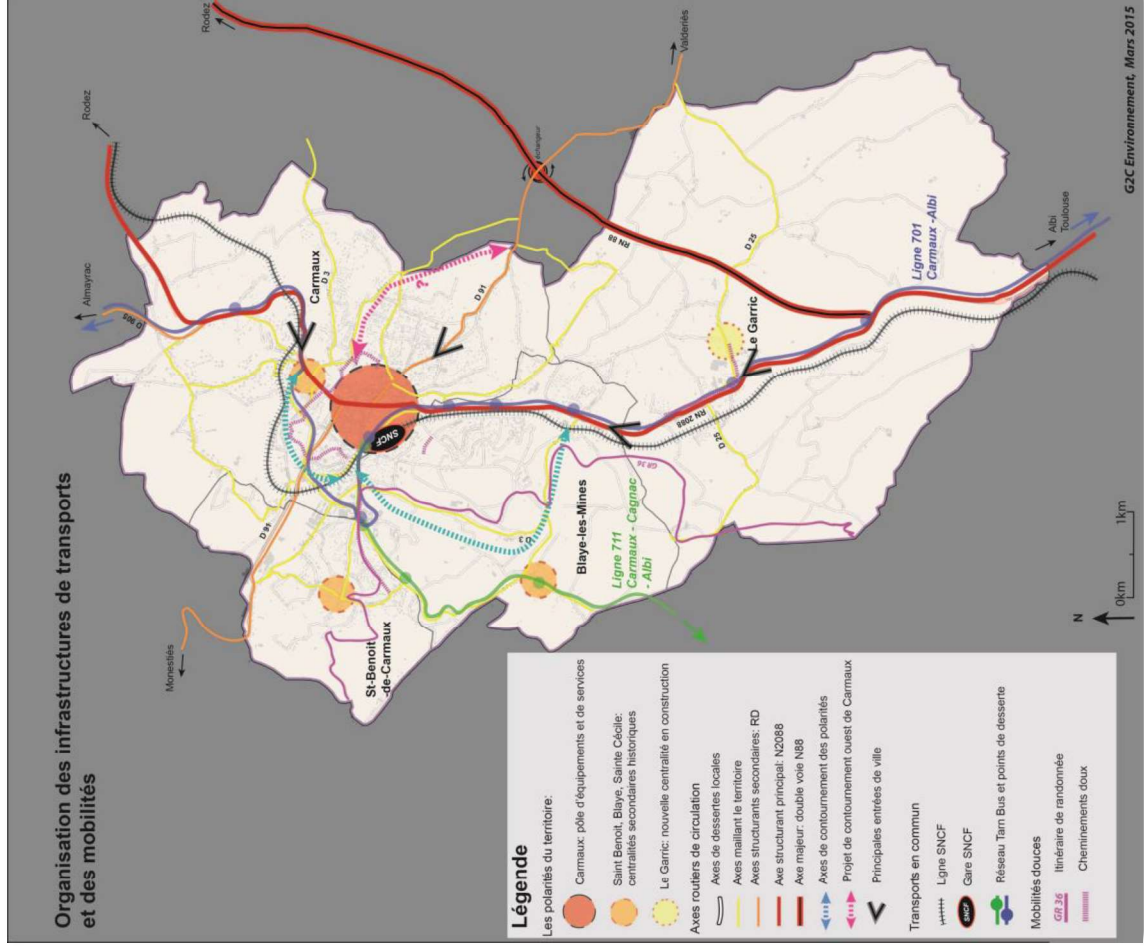
Enjeux pour le territoire du carmausin :

- l'anticipation des besoins du territoire en matière d'équipements
- les extensions potentielles des équipements actuels du territoire
- l'intégration dans le plan de zonage des secteurs accueillant de nouveaux équipements

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- optimiser l'usage des équipements publics existants

6.3. LE CARMAUSIN : UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



Le Carmausin est très bien desservi par les infrastructures de transport. Elles s'inscrivent principalement dans un axe nord sud, à la fois tournées vers Albi et le sud de la région Midi-Pyrénées, et vers le Nord en direction de l'Aveyron et de Rodez. Chaque commune est traversée par la route nationale structurant le territoire, excepté la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux qui reste en retrait sur l'ouest du territoire. Les moyens de locomotion sont variés, même si les zones urbaines restent les mieux desservies. La voiture individuelle tient tout de même une place encore prédominante dans les mobilités du carmausin.

6.3.1. Un réseau routier structurant le territoire

A. L'AXE HISTORIQUE ALBI-RODEZ

La route nationale Albi-Rodez a été l'un des supports de développement du territoire, sur laquelle Carmaux s'est petit à petit construite. Axe historique du territoire, la RD 988 reste la route principale du carmausin qui traverse les communes du territoire, mis à part Saint-Benoit-de-Carmaux :

- Avenue d'Albi à Blaye-les-Mines, qui a vue se développer une urbanisation linéaire. Cette entrée de ville est marquée par un espace public adapté à la voiture avec de larges voies de circulations, des poches de stationnement linéaires, une accessibilité voiture facilitée pour les activités commerciales. La place dédiée aux mobilités douces est quand à elle bien moins définie.
- Avenue Albert Thomas à Carmaux, traversant l'hyper-centre où se localisent les principaux commerces de la ville. Elle draine un trafic important, qui concerne à la fois les déplacements vers le centre ville, et certains flux de transit.
- Avenue de Rodez sur le quartier de Sainte Cécile, entrée de ville nord de Carmaux (Entre 3420 et 3700 véhicules légers par jours selon le sens de circulation, avec un nombre plus important de véhicules légers en provenance de Rodez. Environ 150 poids lourds journaliers comptabilisés dans les deux sens)

C'est sur cet axe que se concentre la majeure partie du trafic routier notamment entre Le Garric et Carmaux (plus de 5000 véhicules légers et environs 250 poids

lourds recensés sur l'axe à Blaye-les-Mines, pour chaque direction).

Cet axe a permis à l'activité économique de se développer en bénéficiant d'une bonne accessibilité, sur la commune de Le Garric, avec la construction de la Z.A J.Savy.

En parallèle de cet axe historique, la Région a développé un nouvel axe au cours des deux dernières décennies avec la construction d'une 2x2 voies entre Albi et Rodez. Cet axe majeur, la RN 88, contourne le Carmausin depuis le sud de Le Garric, en remontant par l'est de Carmaux sur la commune de Rosières. Un échangeur est présent sur cette dernière, offrant une nouvelle entrée est sur le Carmausin.



Les différents visages de la RD 988 : Avenue de Rodez – Avenue Albert Thomas – Avenue d'Albi

B. LES AXES STRUCTURANTS ET SECONDAIRES MAILLANT LE TERRITOIRE

Les axes secondaires assurent la desserte des différentes communes du territoire, et les secteurs ne jouxtant pas les axes principaux. Ils desservent transversalement le Carmausin, notamment sur l'axe Est-Ouest :

- la D91 relie l'échangeur de la RN88 au nord de Le Garric, à la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux. Elle traverse Carmaux, en passant par les avenues structurantes J.B Calvignac et Bouloc Torcatis. Au Nord ouest du territoire, elle dessert également les zones d'activités entre Carmaux et Saint-Benoit-de-Carmaux, puis la commune de Monestiés. Dans le sens RN88 – Carmaux, en moyenne 1550 véhicules par jours sont recensés (données municipalité 2014). Cette portion est concernée par des problématiques de circulation. L'échangeur a fait de la RD 91 une nouvelle entrée de ville, qui permet de désengorger l'axe nord-sud historique. Or les infrastructures routières ne sont pas adaptées sur ce secteur : voirie sous-dimensionnée, espaces publics exigus, congestion du trafic qui se heurte à l'étroitesse des rues et à la densité urbaine, notamment sur l'avenue J.B Calvignac dans le secteur de la place Gambetta.
- Sur la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux, le trafic est beaucoup moins important (environs 720 – 770 véhicules légers / 30 à 45 poids lourds en 2011).
- la D90 dessert les communes de Saint-Benoit-de-Carmaux et le village de Blaye-les-mines
- la D25 permet d'accéder à Cap Découverte depuis la RD 988
- la D3 assure la liaison entre Carmaux, ses zones résidentielles et la commune de Saint-Jean-de-Marcel

Les autres voies de circulation assurent les connexions inter-quartier, et relient les axes structurants aux différents secteurs du territoire. Certaines dessertes locales notamment celles concernant les zones récemment urbanisées se terminent en impasse, ne desservant uniquement les parcelles construites, et enclavant les parcelles encore libres ou agricoles.



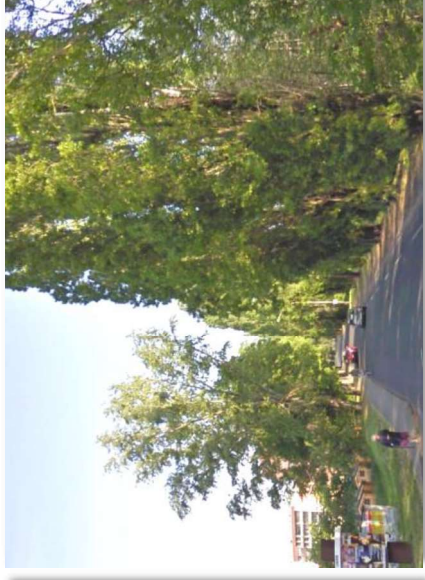
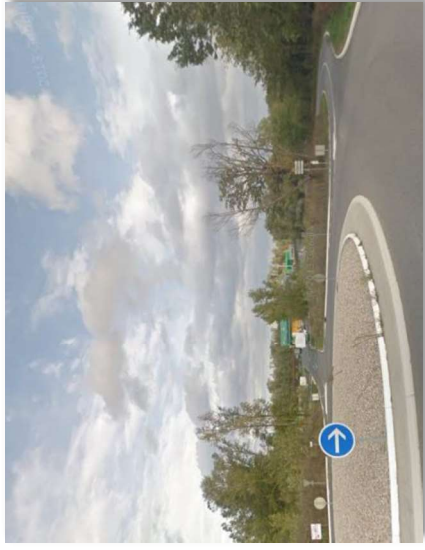
Avenue J.B Calvignac et problématiques de circulations est-ouest – Voies en impasses qui enclavent les parcelles agricoles sur l'est de Carmaux – D90 entre Saint-Benoit-de-Carmaux et Blaye-les-Mines avec percées visuelles sur le grand territoire

C. LES AXES DE CONTOURNEMENT

La RD 988 traversant Blaye-les-Mines et Carmaux peut présenter des difficultés de circulation notamment aux heures de pointes. Les axes de circulations présents en périphérie des zones densément urbanisées où se concentrent les flux, jouent un rôle de délestage, en contournant les axes encombrés. Deux axes principaux permettent de contourner l'Avenue d'Albi et l'Avenue Albert Thomas :

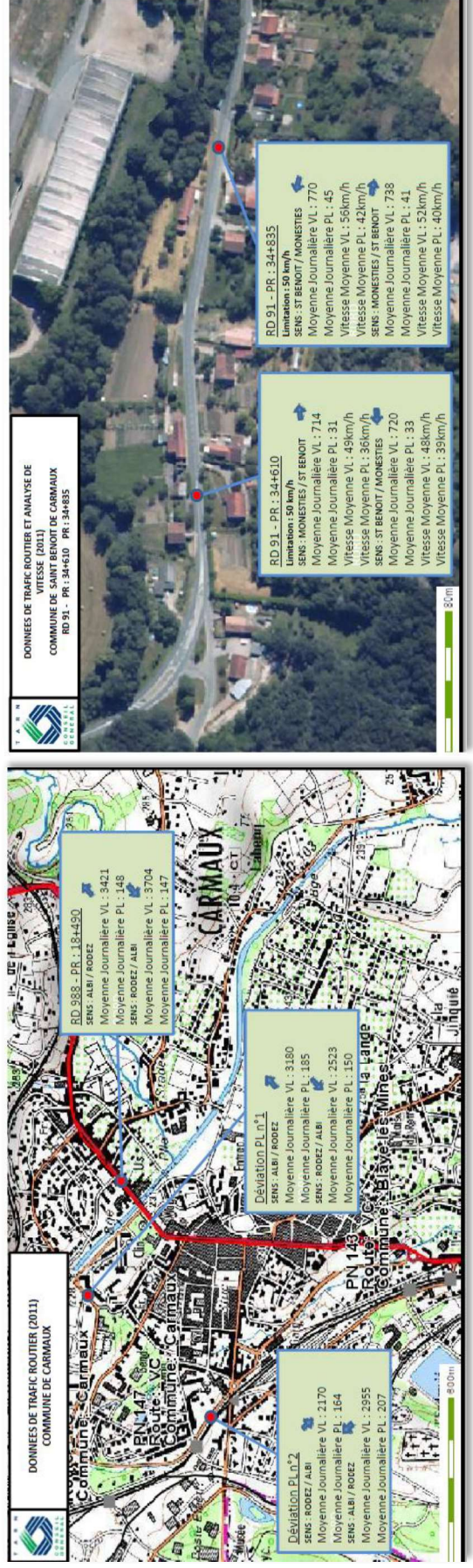
- la D3 qui relie la zone commerciale du Super U de Blaye-les-Mines sur la RD 988 jusqu'au sens giratoire présent devant le Musée du verre, facilitant l'accès depuis le sud du territoire : aux zones d'Activités du nord-ouest, au pôle scolaire regroupant les lycées et le collège, et à la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux. L'axe permet également de rejoindre la zone d'activités de la Tronquié. Sur la route qui longe l'entreprise Trifyl, se sont près de 1400 véhicules par jour qui ont été comptabilisés en 2011 par le CG81, dont 60 poids lourds, dans le double sens.
- L'axe depuis le rond point entre Blaye-les-Mines et Carmaux, passant par le Boulevard A.Malroux devant la gare SNCF, le Boulevard H.Barbusse, le Boulevard de Neckarsulm et l'Avenue du Roucan avant de rejoindre le quartier Sainte Cécile et la RD 988. Ce deuxième contournement permet d'éviter le centre urbain de Carmaux, d'accéder rapidement à la Gare et aux zones d'activités de la commune. Il draine un nombre important de véhicules qui évitent le centre ville. (voir comptages routiers)

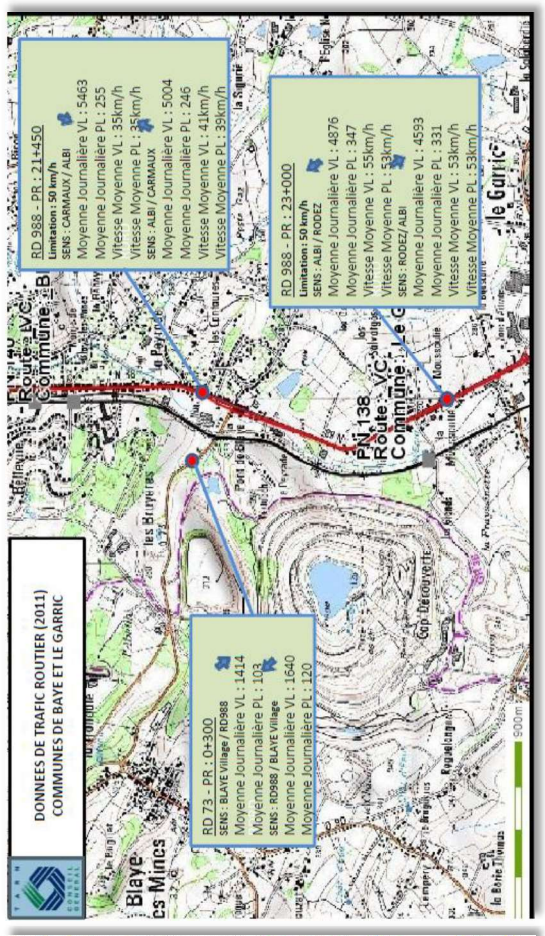
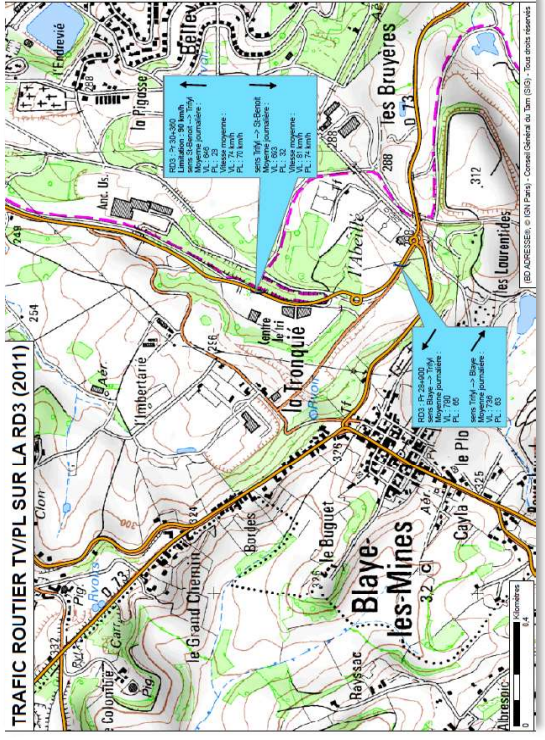
A noter qu'un projet de troisième axe est actuellement à l'étude par la municipalité de Carmaux, afin de contourner le centre par l'est de la ville, en direction de l'échangeur de la RN 88.



Axe de contournement desservant la zone de la Tronquée à Blaye-les-Mines – Avenue A. Malroux et Neckarsulm contournant le centre urbain de Carmaux

Comptages routiers du département du Tarn





D. LA GESTION DU STATIONNEMENT

La gestion du stationnement s'effectue principalement sur l'espace public et notamment les places publiques. La place de la voiture est prépondérante dans les centres.

Carmaux

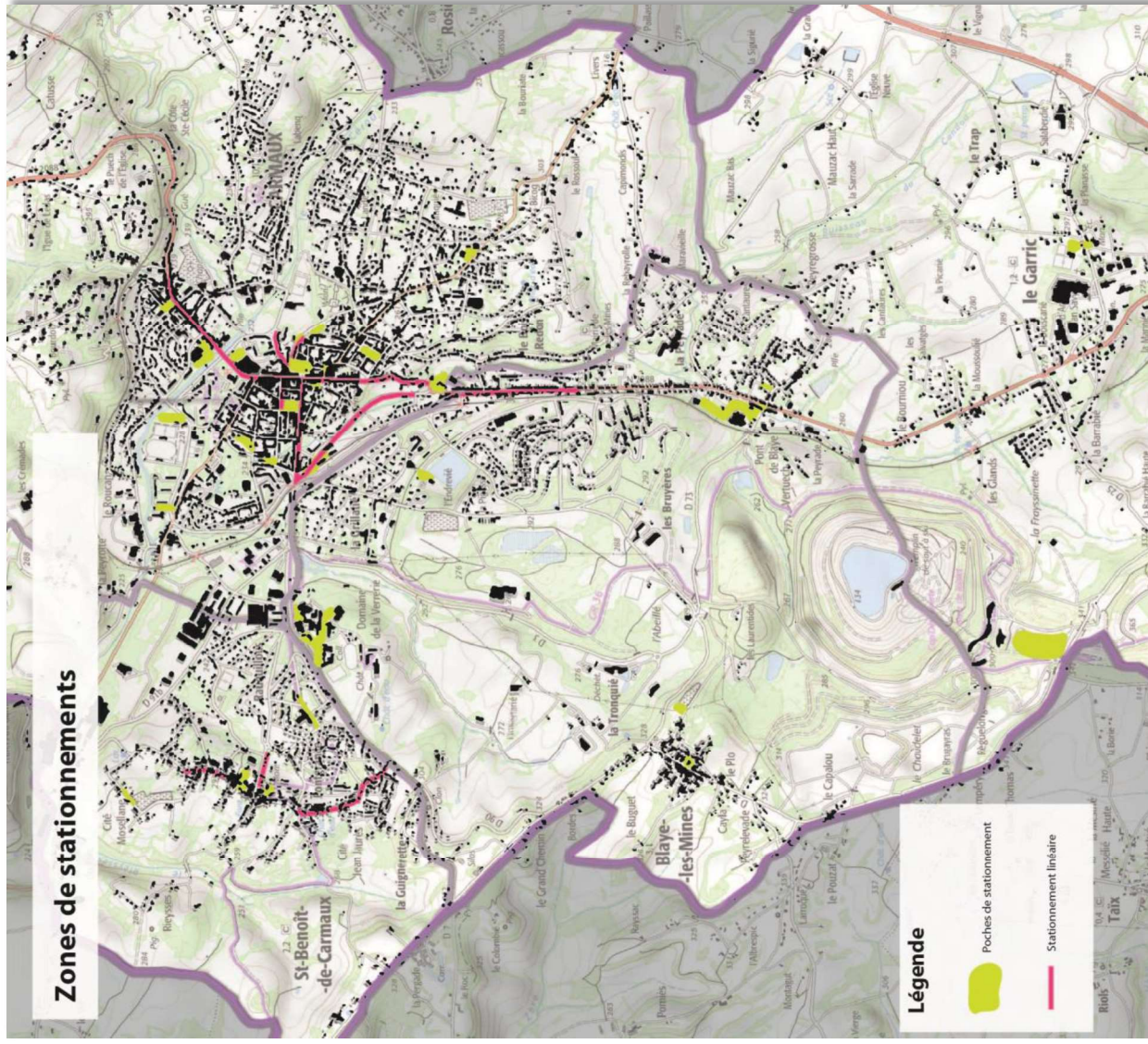
Carmaux est l'exemple le plus marquant du territoire. L'espace public semble être aménagé pour faciliter l'accessibilité aux véhicules particuliers, au détriment parfois des mobilités douces et d'un traitement plus qualitatifs de ses centralités :

- place Jean Jaurès
- place de la république
- place Gambetta
- place Sainte Cécile

Le stationnement s'effectue également aux pieds des immeubles du centre-ville, comme sur l'ancien quartier du Rajol, aux abords de la mairie, à proximité des équipements majeurs (stades, salles de sports, gare, musée). Les polarités commerciales offrent également des poches de stationnement présent au contact des tissus urbains résidentiels, pouvant potentiellement être mutualisées dans le cas de nouvelles opérations. Même s'il convient de maintenir du stationnement au cœur de ville, notamment pour les résidents de ces quartiers, une réflexion sur la requalification des espaces publics et une amélioration de la gestion des poches de stationnement est à menée.

Saint-Benoit-de-Carmaux

La commune a pris en compte la question du stationnement, en le gérant de façon alternée le long des axes principaux sur l'espace public. Au centre du village, les poches de stationnement sont regroupées sur certaines parties de l'espace public, afin de ne pas réduire l'usage de ces derniers exclusivement au stationnement :



Zones de stationnements

- place du village le long de l'avenue Jean Jaurès
- place de l'église, avec stationnement localisé sur le côté du monument, et sur le front de rue pour les logements
- place de la mairie, principalement dédié au stationnement

Des poches plus secondaires sont localisées aux abords des équipements publics : écoles et plateaux de jeux/sports avec stationnement sous les alignements de platanes, à proximité du cimetière, devant le stade, les ateliers municipaux et la salle de sport.

Blaye-les-Mines

Sur le même principe que les 2 communes précédentes, le stationnement se concentre à proximité des polarités commerciales et des équipements publics. La place de l'église et de la bibliothèque offre plusieurs stationnements. Le long de la RD 988 est présent du stationnement géré de façon linéaire. Quelques poches secondaires sont localisées dans les quartiers de la commune. Sur Blaye-village, le stationnement s'effectue aux abords de l'église, qui est de fait peu mise en valeur.

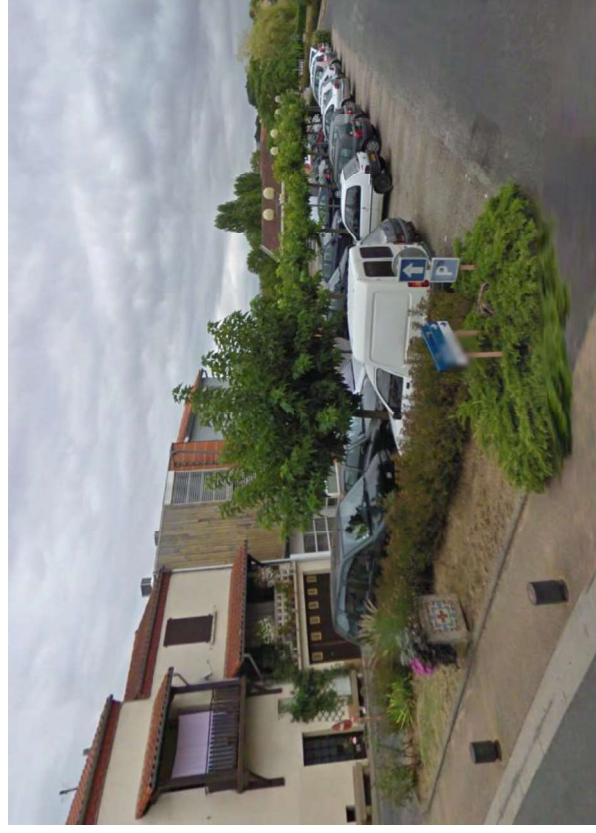
Le Garric

Les poches de stationnement sont présentes aux abords des équipements constituant la centralité de la commune : mairie, stade, salle de sport, salle polyvalente... A noter de vastes zones de stationnement sur le site de CapDécouverte, dédiées quasi exclusivement aux activités du parc. Elles restent très isolées sur le territoire communal, déconnectées de toutes zones résidentielles.

Places de stationnement dans la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux

| Place du village, le long de l'avenue Jean Jaurès | Place de l'Eglise | Place de la mairie |
|---|-------------------|--------------------|
| 77 | 31 | 39 |

| Ecoles | Plateaux de jeux/sport | Cimetière | Stade | Ateliers municipaux et salle de sport |
|--------|------------------------|-----------|-------|---------------------------------------|
| 32 | 16 | 29 | 64 | 23 |



Parking de la Place de la Mairie, dans le centre urbain de Saint-Benoit-de-Carmaux

Saint-Benoit-de-Carmaux ne possède pas encore de bornes de recharge pour véhicules électrique.

6.3.2. Les réseaux de transports en commun

A. LA DESSERTÉ FERROVIAIRE



La ligne ferroviaire Toulouse – Albi – Rodez dessert le Carmausin depuis la gare SNCF de Carmaux. Celle-ci est idéalement implantée à proximité des communes de Blaye-les-Mines, Carmaux et Saint-Benoit-de-Carmaux. Son accès s'effectue facilement depuis le boulevard Henri Barbusse et Augustin Malroux (Carmaux). L'avenue Jean Jaurès facilite également l'accès aux piétons, depuis le centre-ville de Carmaux et le pôle scolaire près de Saint Benoit situé à moins d'un kilomètre.

Des poches de stationnement sont présentes autour de l'équipement

Le cadencement en semaine n'offre cependant que quelques départs aux heures de pointe de 7h à 9h et de 17h à 19h.

Exemple du lundi au vendredi :

Heures de pointes aux environs des plages horaires 7h- 9h / 17h-19h

Sens Toulouse-Albi-Rodez

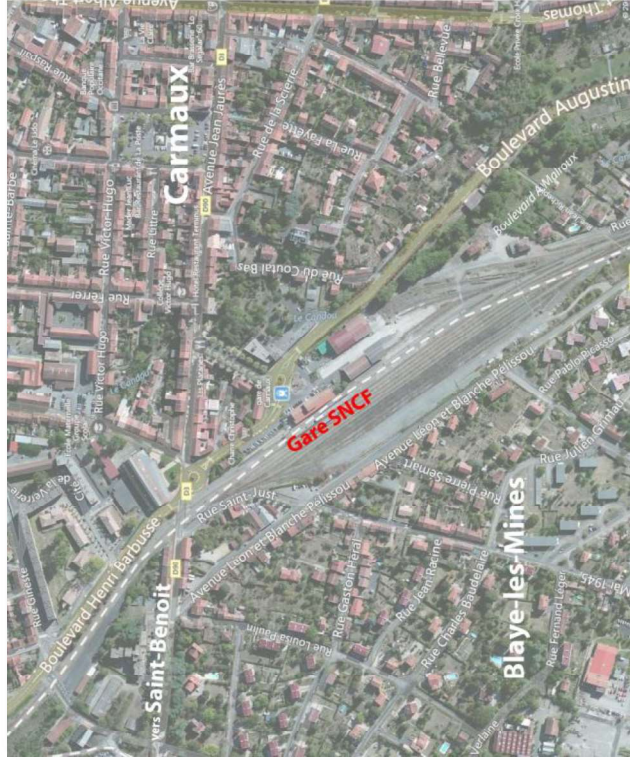
| | | | | |
|----------------|------|------|-------|-------|
| <u>Matinée</u> | 7h20 | 8h43 | 10h40 | 12h40 |
|----------------|------|------|-------|-------|

| | | | | | | | | | |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <u>Après-midi</u> | 14h03 | 14h36 | 15h57 | 18h05 | 18h54 | 19h18 | 19h53 | 20h53 | 22h43 |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|

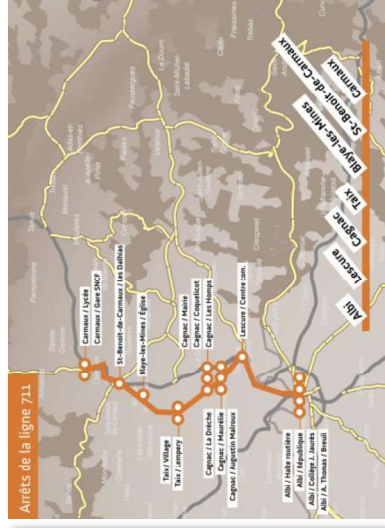
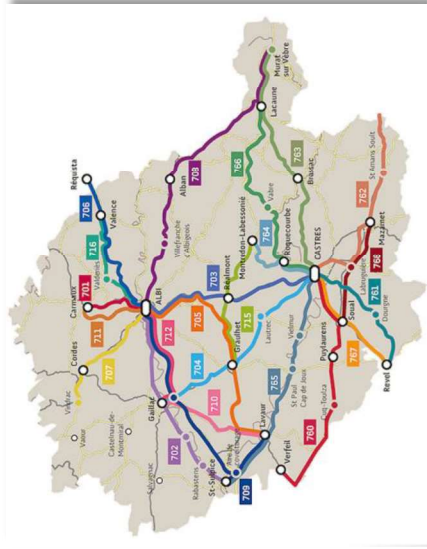
Sens Rodez-Albi-Toulouse

| | | | | | | | | |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| <u>Matinée</u> | 5h19 | 5h53 | 6h16 | 6h44 | 7h21 | 8h44 | 9h32 | 11h25 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|

| | | | | | | |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <u>Après-midi</u> | 13h27 | 15h29 | 16h52 | 18h26 | 19h54 | 22h09 |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|



B. LES LIGNES DE BUS



Ligne de bus départementale – Tam Bus source : CG81



Le Conseil général du Tarn a mis en place un réseau de bus inter-urbain desservant un grand nombre de communes du département. Les quatre communes du territoire sont desservies par deux lignes. Les trajets sont concentrés sur les heures de pointes :

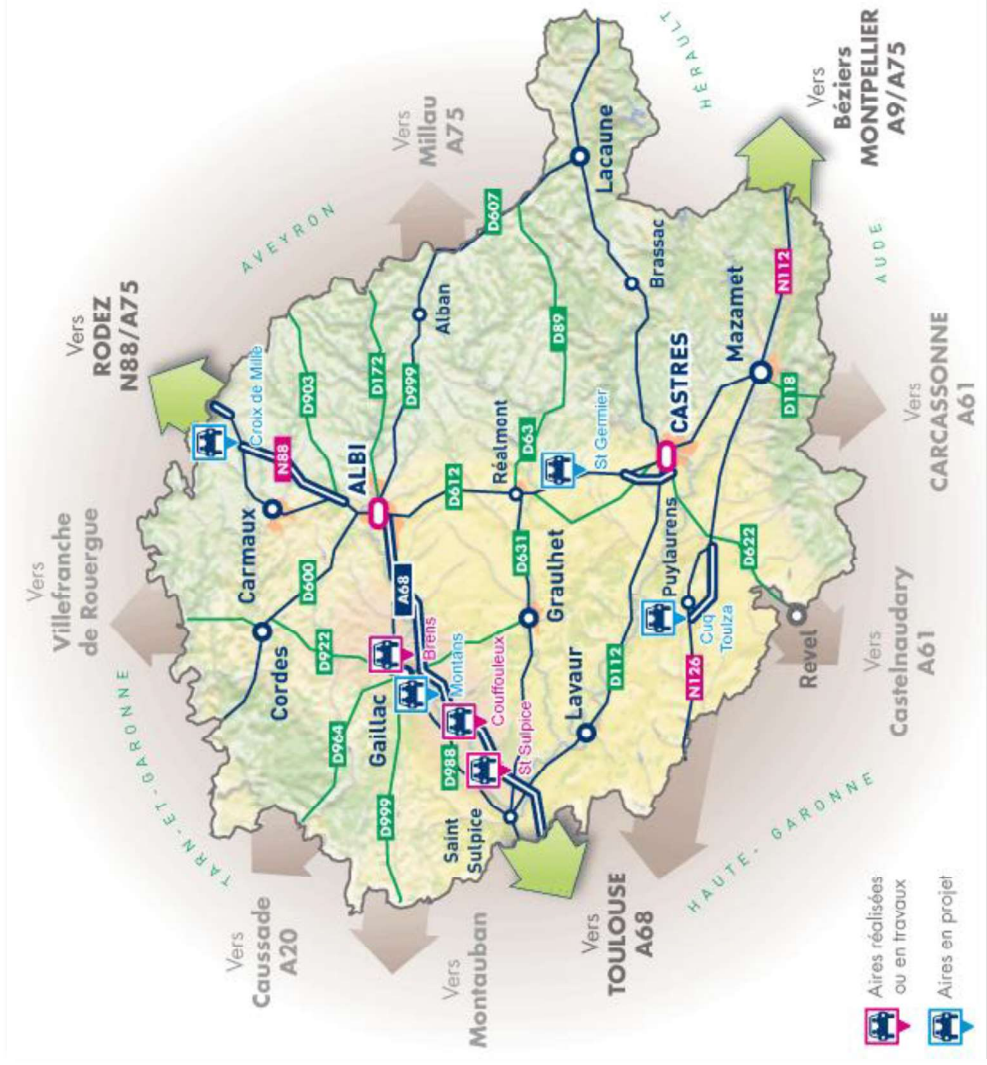
- **Ligne 701 Carmaux – Albi**, desservant les communes de Carmaux, Blayes-les-Mines et le Garric
 6 à 8 départs pendant les heures de pointes (7h à 9h et de 17h à 19)
- **Ligne 711 Carmaux – Cagnac-les-Mines – Albi**, desservant les communes de Carmaux, Saint-Benoit-de-Carmaux, Blaye-les-Mines (village)
 2 à 3 départs pendant les heures de pointes (7h à 9h et de 17h à 19h)

A noter la présence d'une **ligne régionale Albi-Rodez 920**, en parallèle au TER, desservant les communes de Carmaux – Blaye-les-Mines – Le Garric, une fois par jour entre 17h et 18h dans le sens Albi-Rodez, et entre 20h et 21h dans le sens Rodez-Albi.

A noter que la municipalité de Carmaux a mis à disposition de ses habitants un service de **transport à la demande** réservé aux plus de 60 ans ou aux personnes présentant un handicap. Ce service pris en charge par le Centre Communal d'Action Sociale fonctionne le mardi après-midi, ainsi que le vendredi matin (jour de marché).

C. LES AIRES DE COVOITURAGES

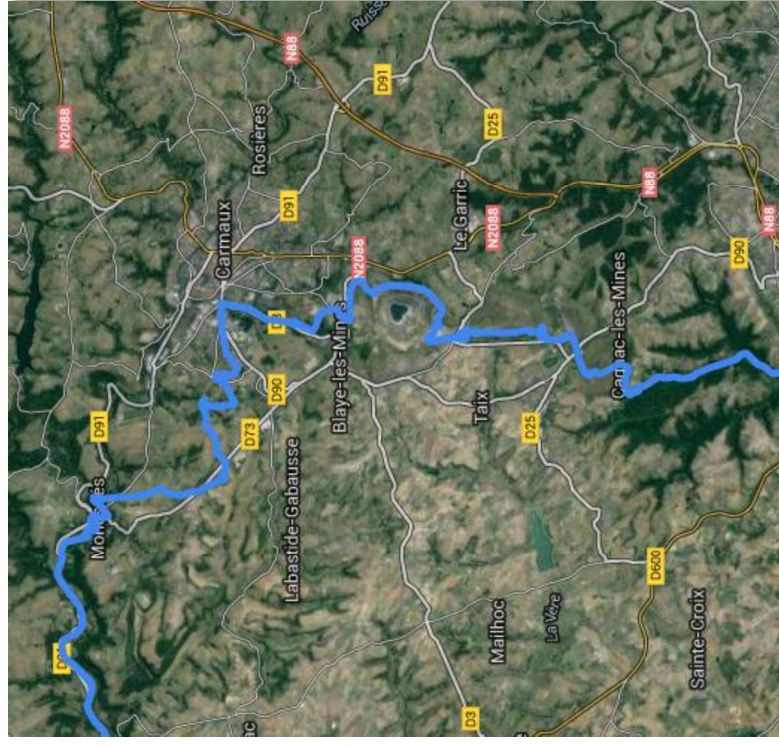
Le territoire des quatre communes ne dispose pas d'aires de covoiturage. Cependant, deux aires sont présentes à proximité de Carmaux : au Nord du territoire sur la sortie ZA Nord de la RN88 et à l'Est, au niveau de l'échangeur de Rosières, sur la RN88. Elle est positionnée aux abords de la 2x2 voies reliant Albi à Rodez, sur le lieu-dit de la croix de Mille. Elle présente un intérêt pour les mobilités alternatives tournées vers le nord du Tarn, l'Aveyron, mais également en raison du développement économique et des activités sur ce secteur (Intercommunale Z.A Nord – Croix de Mille).



Aires de covoiturage mises en place par le Conseil général du Tarn. Source : CG81

6.3.3. Les mobilités douces

A. L'ITINÉRAIRE DE GRANDE RANDONNÉE



L'itinéraire de Grande Randonnée GR36 parcourt le département depuis Cordes jusqu'au Pic de Nore sur 200km, faisant de lui un axe de randonnée essentiel. Il traverse le Carmausin depuis Saint-Benoit-de-Carmaux, Blaye-les-Mines jusqu'à Le Garric.

Entre patrimoine de l'époque des mines et campagne vallonnée, l'itinéraire offre des points de vue remarquables sur le grand territoire, avec des paysages urbains typiques de la région de Carmaux (cité-ouvrière de Fongrande, Domaine de la Verrerie) et également sur des paysages parfois étonnants comme la dépression issue de l'exploitation houillère du XXème siècle sur le site de Cap Découverte.



Parcours et paysages du GR36 sur le Carmausin

ITINERAIRE DE SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX :

La commune de Saint-Benoit-de-Carmaux est actuellement dans l'élaboration d'un itinéraire de randonnée nommé « Une mine d'histoire ». Ce parcours de 5 kilomètres, à la fois touristique et historique, promènera le visiteur de la commune dans les principaux quartiers de la ville : le centre, Fontgrande, Rauquillous... L'objectif pour le randonneur est d'appréhender le paysage carmausin tout en s'informant sur l'histoire de ce territoire.





B. LES CHEMINEMENTS DOUX

Plusieurs cheminements doux sont présents sur le territoire, à l'échelle locale au sein des communes :

Saint-Benoit-de-Carmaux : cheminements piétons entre Fontgrande et les lycées vers Carmaux, nombreuses sentes dans l'espace urbain

Blaye-les-Mines : cheminements doux le long du lac de l'Endrevié et des équipements de loisirs, dans les boisements à l'ouest du quartier de Bellevue, sur le Domaine de la Verrerie

Le Garric : aménagement doux entre le village et la RD 988

Carmaux : cheminements doux avec parcours sportif et patrimonial le long du Cérou et dans les parcs et jardins de la ville, sente dans le tissu pavillonnaire à l'ouest de l'église Sainte Cécile.

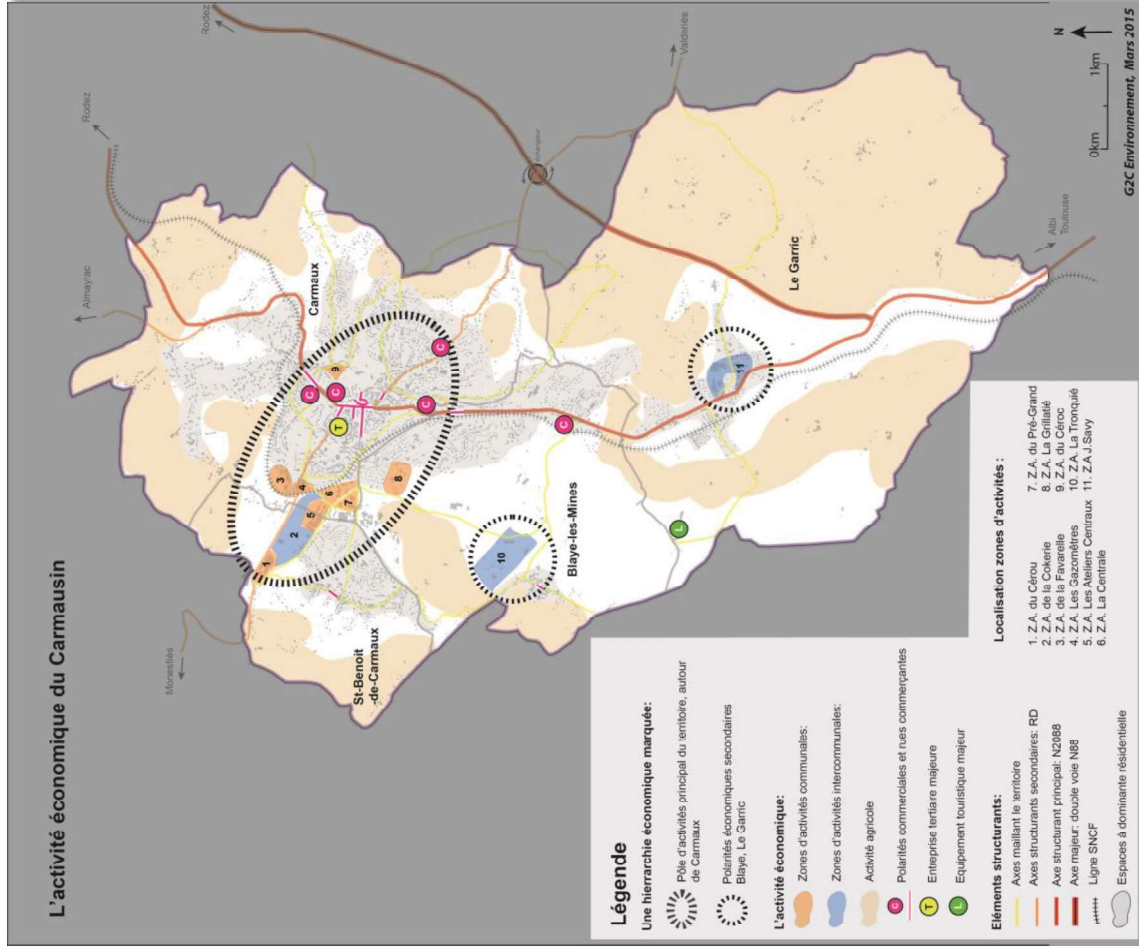
Enjeux pour le territoire du carmausin :

- les difficultés de circulation est-ouest du territoire
- les nouvelles dynamiques liées à la présence de l'échangeur de la RN88 sur la commune de Rosières
- les difficultés de franchissement de la ligne ferroviaire (ex : Pont de Blaye)
- la nouvelle entrée de ville est de Carmaux
- les mobilités douces à l'échelle communale et les continuités avec les autres communes
- la continuité de l'aménagement doux entre Blaye-les-Mines et Le Garric
- la gestion du stationnement et la mutualisation des espaces dédiés
- la qualité de l'espace public des centres et la place de la voiture

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- encourager l'usage des modes doux
- reconnecter les quartiers de la commune avec l'aide des cheminements doux
- requalifier l'entrée de ville depuis Blaye-les-Mines

6.4. UN TERRITOIRE PRESENTANT PLUSIEURS POLARITES ECONOMIQUES

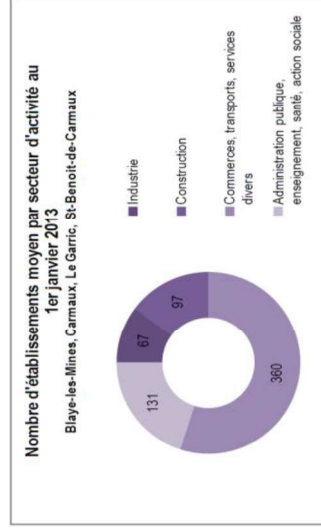


Le territoire du Carmausin présente plusieurs polarités économiques. Les zones d'activités se concentrent principalement sur la partie ouest de Carmaux, sur l'ancien secteur industriel historique du bassin, entre Saint-Benoit et Carmaux. L'activité commerciale est davantage implantée dans le cœur urbain ou en périphérie immédiate, sous la forme de polarités commerciales et de commerces urbains le long des principales avenues.

L'économie du territoire repose principalement sur les secteurs du commerce, des services et de l'artisanat, avec une tendance à la tertiarisation de l'économie qui contraste avec le profil économique que présentait le bassin carmausin le siècle dernier. Cette configuration permet de maintenir des emplois dans le bassin de vie de Carmaux, durement affecté par la chute de l'industrie minière à la fin du siècle dernier :

L'activité économique sur le territoire :

- les zones d'activités intercommunales et communales
- les polarités commerciales le long des axes structurants
- le centre ville de Carmaux avec ses rues commerçantes
- l'activité tertiaire
- l'agriculture en périphérie



Extrait diagnostic socio-démo-économique



6.4.1. Les zones d'activités du territoire, entre reconversion et développement de nouvelles activités

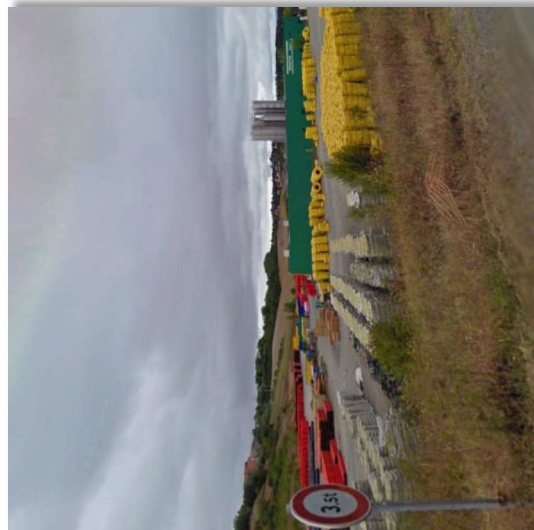
A. LES ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES

Les zones d'activités intercommunales sont présentes sur l'ensemble des quatre communes. Elles sont pris en charge par le syndicat mixte issu de l'association de la Communauté de Communes du Carmausin et celle du Ségala. Le service de développement économique a pour mission sur le territoire de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala :

- la promotion et la valorisation économique
- la réalisation des équipements structurants
- la commercialisation des lots
- l'observation socio-économique
- la mise en place d'études visant à conforter et développer le tissu économique
- l'anticipation des besoins liés à l'activité économique
- la gestion d'immobilier d'entreprises
- l'accueil et la mise en réseau des porteurs de projets.

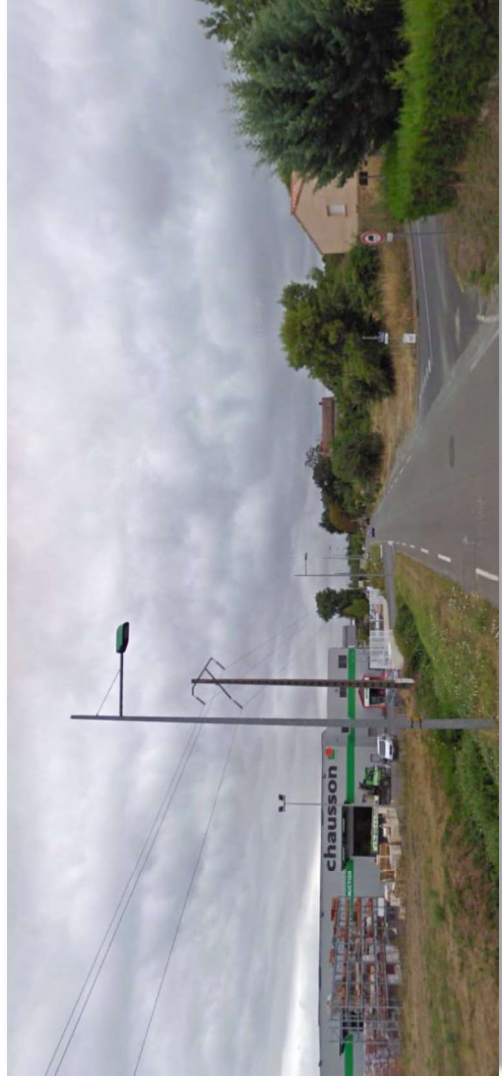
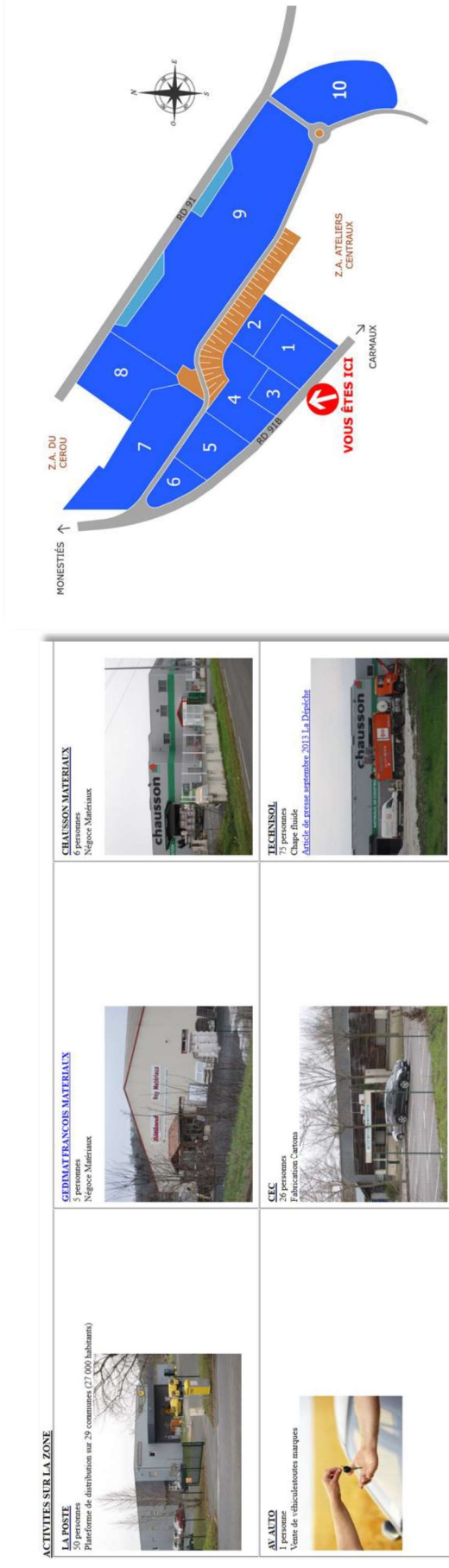
La zone d'activités de la Tronquée est historique sur le carmausin, puisque elle a longtemps été concernée par l'extraction du charbon depuis le puits qui porte son nom. Les anciens bâtiments industriels sont toujours visibles à proximité de la zone d'activité. Elle est située en contre bas du village de Blaye-les-Mines, accessible par la l'axe de contournement D3. Les activités sur la zone sont très diversifiées. On y trouve notamment la plateforme de valorisation des déchets ménagers et le centre de tri du nord du département. Aujourd'hui la zone d'activité dispose encore de deux lots viabilisés à commercialiser, pouvant accueillir de nouvelles entreprises.

| ACTIVITES SUR LA ZONE | | | |
|--|---|---|---|
| SPES 25 personnes 1000 m ² de bureaux Centre structure |  | INDUSTRIEL INDUSTRIEL 25 personnes 1000 m ² de bureaux Structure moderne, travaux publics et agricoles |  |
| CHBL 2 10 personnes Plateforme de gestion des déchets, l'usage |  | TRIEDA 10 personnes Plateforme de valorisation des déchets ménagers |  |
| SECTEUR DU COULE 10 personnes Centre de tri |  | PARCOURS 10 personnes Centre de tri |  |
| ATIMENSENIE 10 personnes Ateliers de réparation Centre de réparation des véhicules Transformation des déchets |  | EXPENSE LA MAINTIEN Centre de réparation des véhicules Transformation des déchets |  |



Localisation des deux lots commercialisés en jaune – Paysage de la zone d'activités

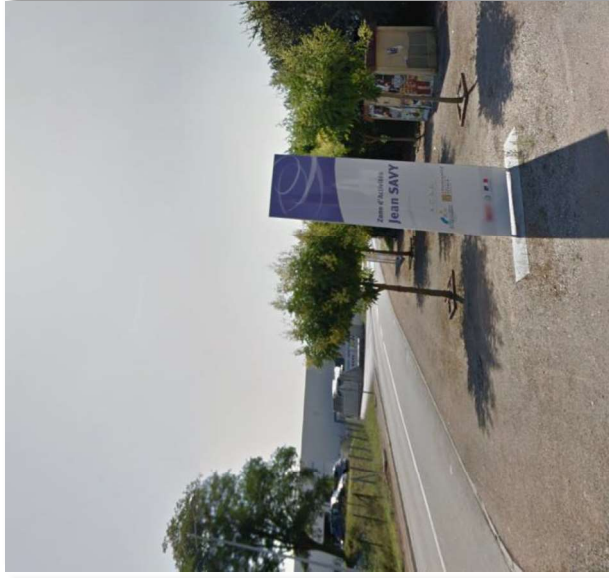
La zone de la Cokerie et également un site historique d'accueil de l'activité économique sur le carmausin. La zone d'activités est principalement située sur la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux, bien que la partie sud de la Cokerie déborde sur la commune de Carmaux. Elle a été reconvertie au début des années 2000. Aujourd'hui aucun terrain n'est disponible à la vente. Plusieurs parcelles sont disponibles dont certaines font l'objet d'un projet photovoltaïque, actuellement à l'étude sur la partie longeant le Cérou (environ 1,1 ha). Ces parcelles étant contraintes par une pollution des sols qui limite leur vocation. Un potentiel de 1,8 ha est également disponible sur deux autres parcelles sur la commune de Carmaux.



Paysage d'entrée de ville entre activités économiques et espaces résidentiel – Zone de la Cokerie Saint-Benoit-de-Carmaux

La commune de Le Garric est particulièrement marquée par la zone d'activités de J.Savy qui caractérise son entrée de ville. Elle est située à proximité immédiate de la centralité du village et des équipements publics. Très accessible depuis la route Albi-Rodez, elle marque également l'entrée dans le Carmausin. La zone d'activité ne dispose pas de terrain à la vente actuellement. Un terrain reste disponible face au rond point présent devant la zone d'activité mais celui-ci appartient à un propriétaire privé.

| Sociétés | Activités |
|----------------|--|
| SAPA LACAL | Traitement et revêtement de métaux |
| SAVOUR MIEL | Biscuiterie |
| T2P | Transformation et parachèvement de profilés d'aluminium de grande longueur |
| FRANCE GOURMET | Traiteur |
| DEDIENNE | Mécanique industrielle |
| HERMET | Production béton |
| BABIN | Biscuiterie |
| CASTANIE | Garage auto |
| MDS | Portes et fenêtres métalliques |



Entreprises présentes sur la Z.A J.Savy – Localisation de la zone d'activité sur la commune de Le Garric et paysages d'entrée de ville



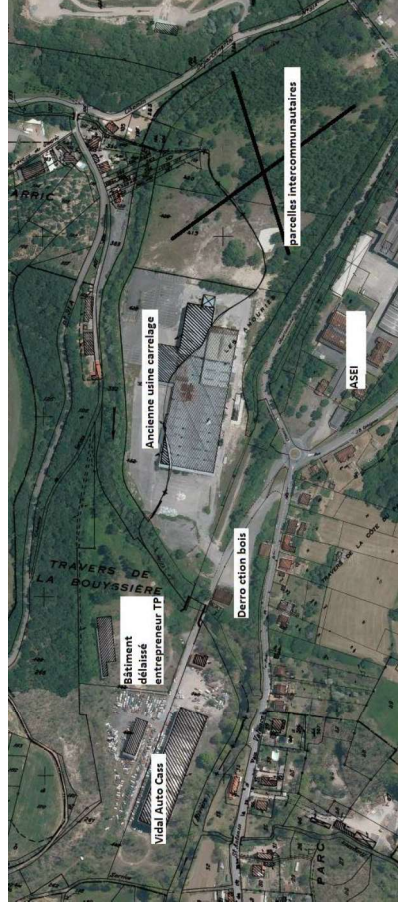
B. LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES

Saint-Benoit-de-Carmaux possède une zone d'activité communale, la zone du Cérou d'une superficie d'environ 262 500 m² :

La zone est quasiment en friche actuellement. L'accès s'effectue directement depuis le giratoire, les dessertes des lots sont privées.

Sur le site aujourd'hui :

- une seule entreprise en activité sur la zone : Vidal Auto Cass. A noter que le gérant cherche un repreneur.
- un bâtiment délaissé d'un entrepreneur en travaux publics
- l'ancienne usine de carrelage en friche, à l'abandon qui appartient à un propriétaire privé. La parcelle concernée est située en zone rouge du PPRi.
- l'entrée de la zone, au sud était occupée par l'entreprise Derro Construction bois qui a fermé



L'intercommunalité possède les parcelles qui formaient « l'ancien stade des Amouries », mis aujourd'hui à disposition du Syndicat Cérou-Vère pour l'entretien du Cérou et le stockage de bois . Ces parcelles sont en zone rouge inondable et surtout composées d'amas de gravats et résidus de carrelage étalés sur lesquels la nature a repris ses droits.

6.4.2. Des activités commerciales qui se concentrent sur les axes structurants du territoire et le centre urbain de Carmaux

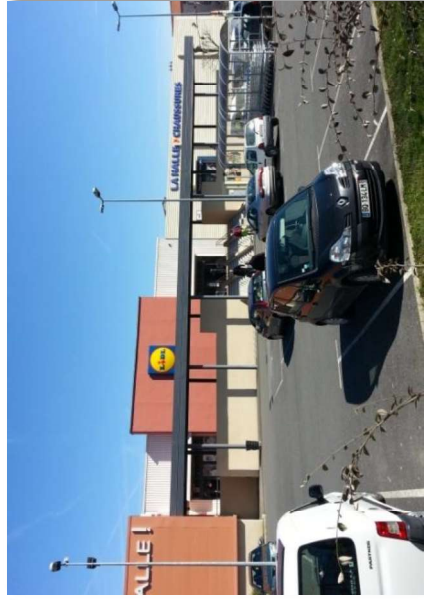
L'activité commerciale s'organise autour de polarités commerciales présentes en entrée de ville et le long des axes structurants du territoire, puis sous la forme de petits commerces en centre urbain et sur les centralités secondaires. L'offre commerciale répond correctement aux besoins du territoire :

- réponse aux besoins courants des habitants : alimentation, équipement, habillement, avec des accès en voiture souvent inférieurs à 10 min des lieux de résidence
- sites commerciaux facilement accessibles et correctement répartis sur le territoire, bénéficiant d'une bonne visibilité en se situant principalement sur les axes structurants du carmausin, a proximité des lieux de vie
- présence du marché à ciel ouvert de Carmaux le vendredi matin, présent à la fois sur la place Gambetta et sur la place Jean Jaurès. Offre ponctuelle mais très prisée des habitants des quatre communes

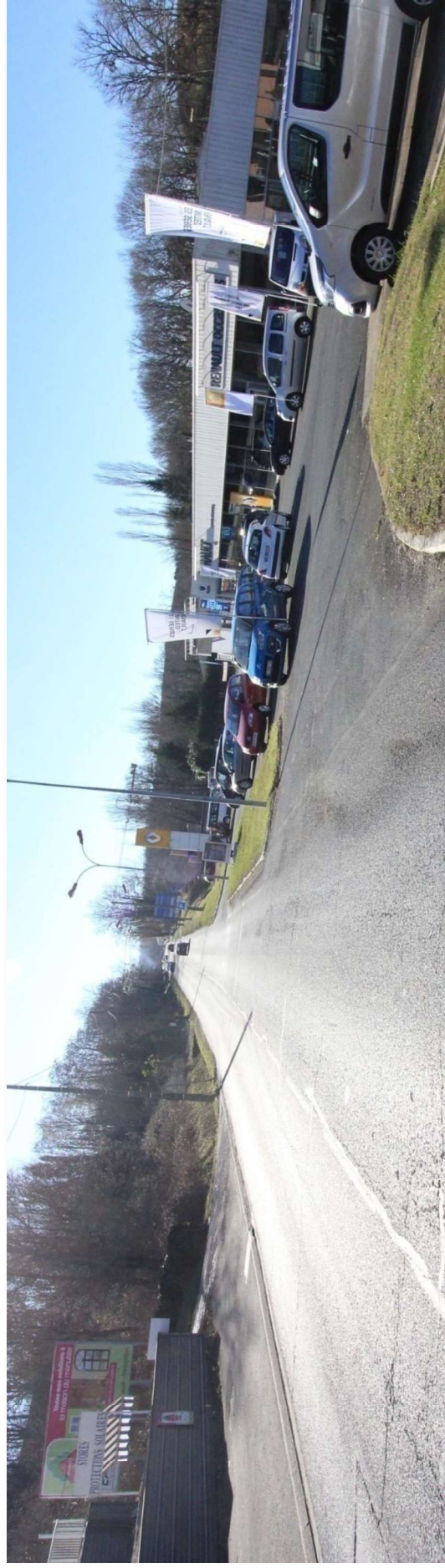
| Communes | Locaux commerciaux | Surfaces cumulées | Locaux commerciaux vacants | Offre commerciale |
|--------------------------------|--------------------|---------------------|----------------------------|---|
| Carmaux | 256 | 24622m ² | 64 | Offre commerciale complète 4 polarités commerciales avec supermarchés Alimentaire, habillement, automobile, équipements de la maison et bricolage, jardineries, restauration Petits commerces divers en centre ville |
| Blaye-les-Mines | 52 | 7818m ² | 6 | Offre commerciale complète 1 polarité commerciale avec supermarchés Alimentaire, habillement, automobile, bricolage, jardineries, restauration Petits commerces divers en centre ville |
| Saint-Benoit-de-Carmaux | 6 | 180 | 2 | Offre de proximité Quelques petits commerces, bar épicerie, presse, pharmacie... |
| Le Garric | 3 | 60 | 0 | Offre quasi inexistante |

Les locaux commerciaux sur le carmausin, données diagnostic SCOT

Plusieurs locaux commerciaux sont vacants, notamment dans le centre de Carmaux, pouvant accueillir de nouvelles activités afin de conforter l'offre commerciale, et répondre aux besoins d'implantations des entreprises. Les petits commerces des polarités secondaires permettent de maintenir certains services de proximité.



Les polarités commerciales standardisées des entrées de villes et des périphéries – Sainte-Cécile, Blaye-les-Mines, Carmaux



Concession automobile le long l'axe Albi-Carmaux en entrée de ville de Blaye-les-Mines

L'entrée de ville entre Le Garric et Carmaux est très marquée par cette fonction commerciale. Les espaces publics sont entièrement dédiés aux véhicules à moteurs aux abords des grandes polarités commerciales, avec de larges surfaces de stationnement et très peu d'aménagements piétonniers. Les abords des voies de circulation sont peu qualitatifs. A noter que la continuité douce aménagée sur la commune de Le Garric s'interrompt à la limite communale de Blaye-les-Mines.



Du petit commerce des centralités secondaires, aux rues commerçantes du centre urbain de Carmaux

Blaye-village, Saint-Benoit-de-Carmaux, Avenue Albert Thomas à Carmaux

A contrario, ces secteurs urbains présentent des espaces publics plus qualitatifs, aménagés pour les piétons et pour faciliter l'accessibilité aux petits commerces. L'espace est partagé entre stationnement, circulations motorisées, et les pratiques déambulatoires qui sont sécurisées (mobilier urbain adapté).

6.4.3. Une activité tertiaire ponctuelle sur le territoire, mais pourvoyeuse d'emplois

L'activité tertiaire est importante notamment à Carmaux dans le centre-ville. Outre l'activité commerciale, les services sont nombreux. La commune accueille également des entreprises qui emploient un nombre important d'actifs sur le territoire :

- Le centre d'appel de la société CCA International est implanté à Carmaux depuis 2002 dans le centre ville. Spécialisé dans la relation client, il emploie près de 400 salariés. L'entreprise surplombe le Parc du Candou,
- A Saint-Benoit-de-Carmaux, sur la zone de la Cokerie s'est implanté le centre de tri de La Poste qui emploie plus de 50 personnes. Cette plateforme de distribution gère la distribution du courrier sur 29 communes, pour un total de 27000 habitants.
- L'A.S.E.I, 1^{er} fabricant européen de boules de Noël (1500000 par an) et fabricant d'archets et d'instruments à cordes (1600 archets/an), emploie 65 salariés et 220 travailleurs handicapés. Elle propose également de nombreux services (nettoyage, blanchisserie, gestion espaces verts...)
- L'offre touristique et le site de Cap Découverte s'inscrit dans cette dynamique, bien que le parc de loisirs souffre d'une faible fréquentation. Une quarantaine d'emplois directs sont liés aux activités du site.

Entreprise CCA International à Carmaux, Centre de tri de la Poste à Saint Benoit, Cap Découverte entre Blaye-les-Mines et Le Garric (photos de droite)

Enjeux pour le territoire du carmausin :

- Le maintien de l'activité économique sur le territoire
- La réalisation de projets d'extension et de développement des activités existantes, s'il y en a.
- L'avenir des zones d'activités communales et leur valorisation
- Le commerce au sein des centralités

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

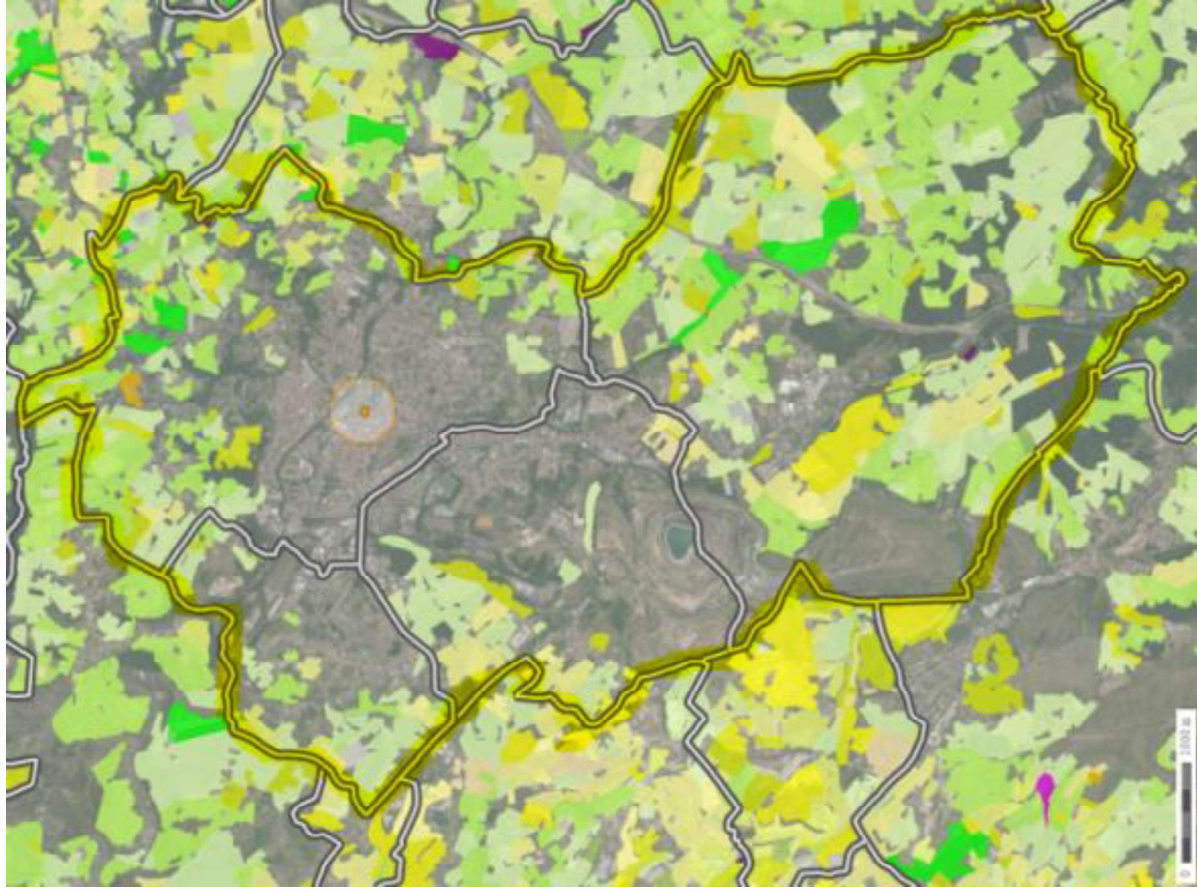
- Maintenir les commerces et services du village rue
- Favoriser la réhabilitation des friches commerciales



6.4.4. Une activité agricole encore présente aux franges de l'espace urbain

L'activité agricole se concentre principalement en périphérie des zones urbanisées et sur une large partie du territoire communal de Le Garric.

Les informations liées à l'activité agricole sont reprises des différents diagnostics agricoles réalisés en juillet 2015 au niveau communal pour les communes de Carmaux, Le Garric ainsi que Blaye-Les-Mines. Concernant la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux, le diagnostic agricole date de 2009. L'ensemble de ces diagnostics ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture du Tarn.



Registre parcellaire général de 2012 permettant de visualiser où se localise l'activité agricole (gauche)

A. SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX, DES ESPACES AGRICOLES LIMITEES

Saint-Benoit-de-Carmaux est une commune peu agricole. La commune dispose d'une superficie totale de 449 hectares dont :

- **128 ha** en surface agricole, soit 29% (source : RGA 2000)
- **28 ha** en surface forestière, soit 6% (source : Inventaire Forestier National)
- **293 ha** dédiés aux autres espaces (dont l'urbanisation et les infrastructures), soit 65%.

Les espaces dédiés à l'activité agricole sont donc limités.

Il en résulte une population agricole présente à la marge puisque Saint-Benoit-de-Carmaux compte seulement 1% d'agriculteurs parmi sa population active alors que ce taux est de 5% pour le Département du Tam (source : Recensement de la population français, Mars 1999, INSEE).

Par ailleurs, l'agriculture résiste peu face à la pression de l'urbanisation. Le nombre d'exploitations agricoles déclarées à la PAC a diminué d'une exploitation entre 2000 et 2006 et mes surfaces déclarées à la PAC ont elles aussi connues une baisse de 14% entre 2000 et 2006.

Tableau 1 : Evolution du nombre de déclarations PAC

(source : Déclarations PAC 2000 et 2006, DDEA)

| | Nombre de déclarants PAC 2000 ⁽¹⁾ | Nombre de déclarants PAC 2006 ⁽¹⁾ | Evolution du nombre de déclarants PAC entre 2000 et 2006 | Surface déclarée en 2000 ⁽²⁾ (ha) | Surface déclarée en 2006 ⁽²⁾ (ha) | Evolution de la SAU déclarée entre 2000 et 2006 |
|--------------------|--|--|--|--|--|---|
| Commune | 2 | 1 | | 121 | 104 | -14,1% |
| Département | 6 549 | 5 958 | -9% | 302 693 | 300 104 | -0,9% |

⁽¹⁾ : le nombre de déclarants PAC correspond au nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune et ayant réalisé une déclaration PAC.

⁽²⁾ : la surface déclarée correspond aux parcelles de la commune déclarées à la PAC quelle que soit la localisation du siège d'exploitation.

Source : **Diagnostic foncier, rural et agricole ; Commune de Carmaux ; Chambre d'agriculture du Tam, Juillet 2015.**



L'espace agricole est composé :

- A $\frac{3}{4}$ de terres labourables, dont 48% en céréales, oléagineux, protéagineux et gel et 28% en prairies temporaires
- A $\frac{1}{4}$ de prairies naturelles

En 2009, lors de la réalisation de ce diagnostic agricole par la Chambre d'agriculture du Tarn, de nombreuses surfaces étaient entretenues par des propriétaires n'ayant pas le statut d'agriculteurs. Il s'agissait de prairies fauchées et ou pâturées par des chevaux.

Tableau 2 : L'assolement

| Type | Nombre d'îlots ¹ | Surface concernée (ha) | % |
|------------------------------|-----------------------------|------------------------|------------|
| Prairies naturelles | 15 | 30 | 24 |
| Prairies temporaires | 19 | 58 | 48 |
| Céréales et Oléoprotéagineux | 8 | 34 | 28 |
| Total îlots | | 122 | 100 |

1 La somme de chaque ligne de la colonne est supérieure au nombre total d'îlots car certains îlots ont plusieurs types de couverts.

Source : **Diagnostic foncier, rural et agricole ; Commune de Carmaux ; Chambre d'agriculture du Tarn, Juillet 2015.**

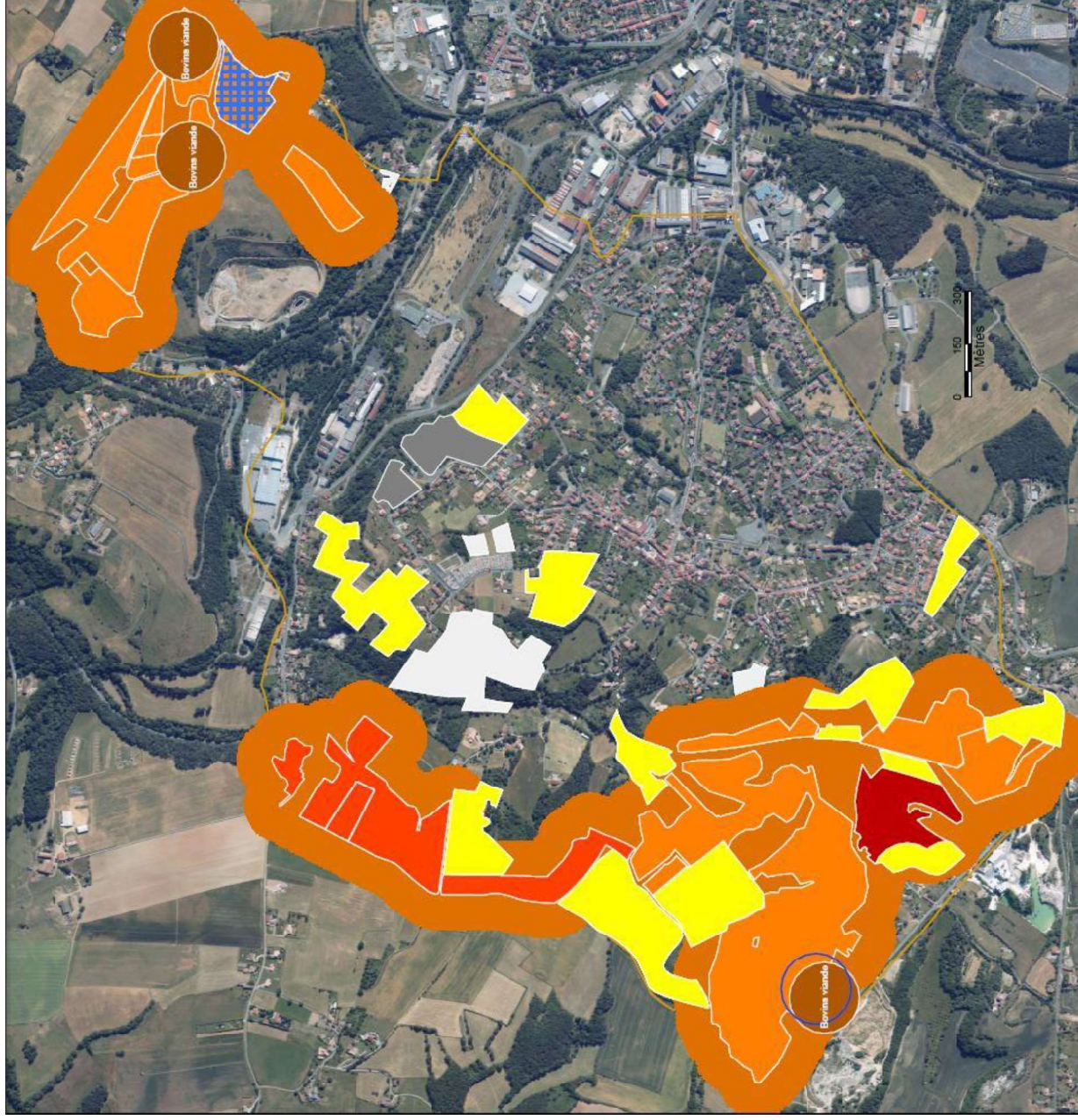
Saint-Benoît-de-Carmaux compte 3 sites agricoles utilisés par 2 structures de la commune. Les sites se localisent en limite Sud-Ouest ainsi que Nord-Ouest de la commune. Parallèlement, 7 exploitations disposent de surfaces mais n'utilisent pas de bâtiment sur la commune.

La commune compte 9 exploitations agricoles. Sur ces 9 exploitations :

- 3 ont leur siège sur la commune et occupent 64% de la SAU communale enquêtée
- 6 ont leur siège sur 5 des communes limitrophes à Saint-Benoît-de-Carmaux,
- Aucune n'a son siège au-delà

Par ailleurs, les 9 exploitations ont ensemble 11 ateliers de production. Sur ces 11 ateliers, 9 sont liés à l'élevage tandis que 2 ateliers sont des ateliers de grande culture. La population agricole est plutôt vieillissante puisque la moyenne d'âge des exploitants de la commune est de 50 ans (7 exploitants ont moins de 55 ans, 1 seul a moins de 40 ans en 2009). La population agricole est donc plus âgée que celle du département du Tarn.

La loi de réciprocité autour des bâtiments d'élevage doit être prise en compte puisqu'elle instaure un rayon d'inconstructibilité autour de ceux-ci. Sur la commune, 2 des exploitations agricoles sont soumises au respect du Règlement Sanitaire Départemental.



LEGENDE

Les bâtiments d'exploitation agricole

- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments liés à une activité d'élevage - RSD
- Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Les surfaces à enjeux pour l'agriculture

- Plans d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture (ICPE A)
- plans d'épandage des effluents d'élevage ICPE déclaration en cours de dépôt en Préfecture
- Surface recevant des effluents d'élevage RSD (partiellement ou en totalité)
- Rayon de 100 mètres autour des surfaces recevant des effluents d'élevage
- Surface irrigable et drainée
- Surface en terres labourables (totalité ou en majorité)

Autres informations

- Surface agricole non répertoriée comme étant drainée, irrigable, recevant des effluents d'élevage...
- Non renseigné
- Contour de la commune



0 150 300
Mètres

Carte 10 : Synthèse des espaces agricoles et naturels à enjeux

Diagnostic foncier,
agricole et rural

Saint Benoit de Carmaux
Edition : novembre 2009



Enjeux pour le territoire du carmausin :

- maintien de l'activité économique sur le territoire
- la réalisation des projets d'extension et de développement des activités existantes
- l'avenir des zones d'activités
- les friches industrielles présentes sur le territoire : ZA du Cérou, usine de la Tronqué
- le commerce au sein des centralités
- l'activité agricole aux franges des espaces urbanisés
- le site de Cap découverte et ses abords
- la qualité des entrées de ville, souvent marquées par l'activité économique

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- conforter l'activité agricole sur la commune en permettant la diversification des exploitations agricoles
- Identifier les espaces agricoles du territoire pour pérenniser leur vocation



7. GESTION DES RESEAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

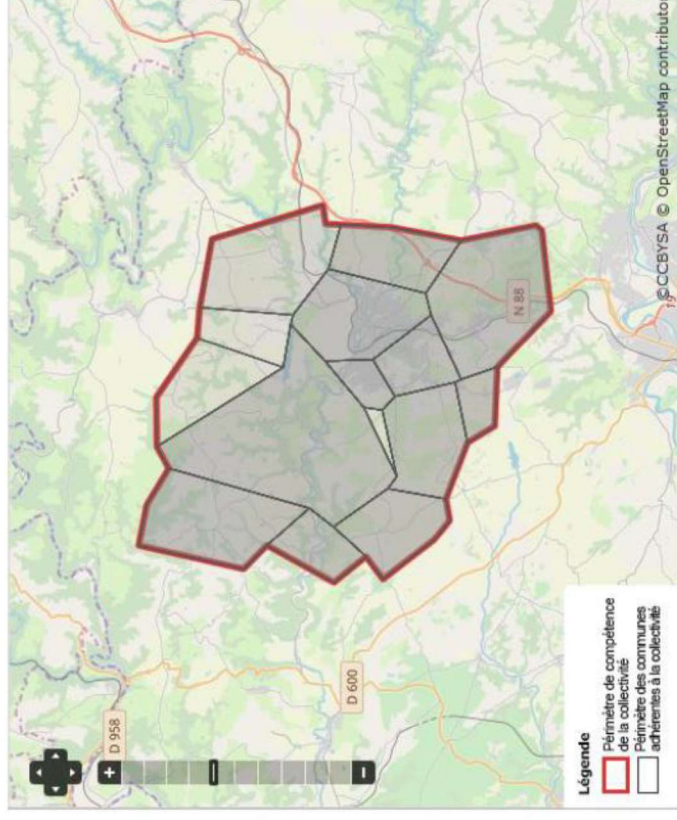
7.1. RESEAUX D'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

7.1.1. Organisation de l'alimentation en eau potable

La gestion de l'eau potable était assurée par deux structures : Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Roucarié et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du carmausin (qui alimentait en eau potable la commune de Carmaux).

Ces deux structures ont fusionné en 2017 pour devenir le Syndicat Pôle des Eaux du Carmausin. Ce syndicat s'étend sur 16 communes : Almayrac, Blaye les Mines, Cagnac les Mines, Carmaux, Combefa, Labastide Cabause, Le Garric, le Ségur, Monestiès, Rosières, Saint-Benoit de Carmaux, Sainte-Gemme, Salles, Taix, Trévien et Virac.

L'eau de Saint-Benoit-de-Carmaux provient du barrage de Roucarié, situé au Nord du territoire.



Périmètre d'action du SIAEP. Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

7.1.2. Les réseaux d'adduction en eau potable

Saint benoit dispose d'une cession gratuite de la ressource en eau, sur une station de pompage qui alimente deux réservoirs. La distribution de l'eau est gérée en régie directe.

L'ensemble de la zone urbaine est desservie par l'alimentation en eau potable. Les zones potentielles d'alimentation en eau ont été identifiées à l'échelle de la commune et seront alimentées par les réseaux existants puisqu'elles sont situées en continuité de la trame bâtie.

Seule les Cités minières de Rauquillous et de Fontgrande disposent de leur propre réseau privé alimenté directement par le SIAEP.

Il n'existe pas de captage sur le territoire communal, par conséquent, la commune n'est pas concernée par l'établissement de périmètre de protection. Tous les quartiers de la commune de St Benoit sont desservis par le réseau d'eau potable géré par la régie municipale exceptée sur les quartiers précédemment cités, pris en charge par Néolia.



Refoulement : 2700m
Guignerette : 11955m
Surpresseur : 1550m
Pasteur : 3515m

Carte réseau adduction eau potable 2010 ST Benoit

7.1.3. Organisation de l'assainissement sur le territoire

L'assainissement est pris en charge sur le territoire par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Carmausin qui intervient sur les quatre communes. Ses missions sont de garantir la qualité des rejets dans le milieu naturel, en collectant un maximum d'effluents pour les traiter avant de les rejeter dans les cours d'eau.

Le SIAC agit pour construire, réhabiliter et entretenir les réseaux, mais également ses installations d'épuration. Le SIAC a également pour mission d'anticiper avec les collectivités l'évolution de l'urbanisation dans un souci de rendre un service efficace à tous les usagers. Les installations en assainissement autonome sont contrôlées par le SIAC afin de faire respecter la réglementation, les obligations techniques auxquelles doivent répondre ces systèmes.

Deux stations d'épurations sont actuellement en service sur le territoire, au nord de Carmaux et Saint-Benoit-de-Carmaux à Valarens d'une capacité de 20 000 EH, et au sud sur la commune de Le Garric, sur le lieu dit Les Glands.



7.1.4. Les réseaux d'assainissement collectif et non collectif

Saint-Benoit-de-Carmaux

Le réseau d'assainissement dessert le cœur de ville et ses quartiers adjacents, les cités de Fontgrande, les quartiers de Roquillous et Mosellane ainsi que les zones industrielles. Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Valarens sur la commune de Monestiés.

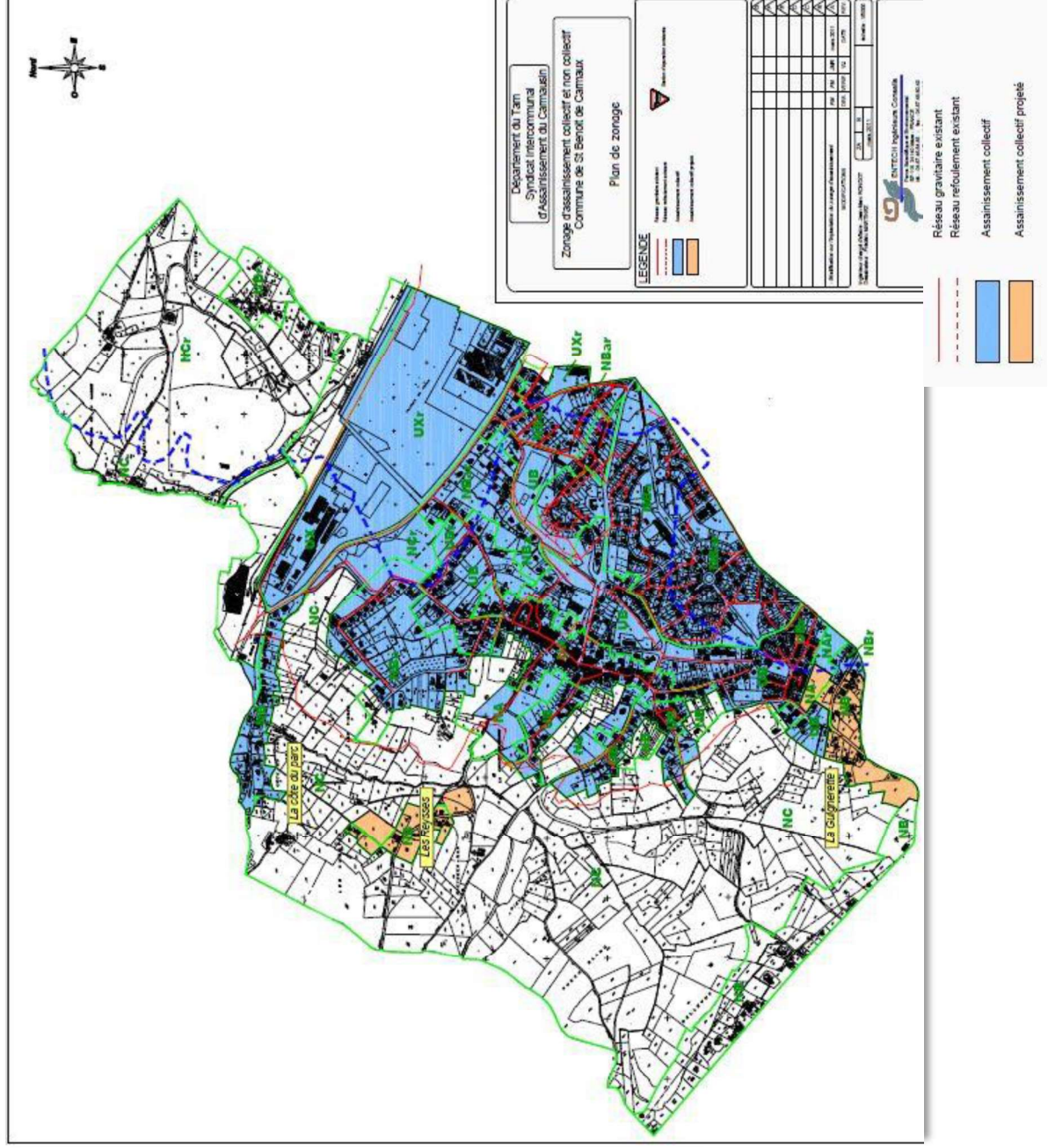
Cette station d'épuration à une capacité de 20000 Eq/hab. son débit de référence est de 7000 m³/j.

Les secteurs ouverts à l'urbanisation seront raccordés au réseau d'assainissement collectif existant. En prenant en considération les hypothèses de développement émises sur la commune, la station d'épuration devra accueillir environ 50 eq/hab supplémentaires.

La station d'épuration ainsi que les réseaux d'assainissement sont aujourd'hui en capacité d'accueillir les nouvelles constructions.

Les quartiers éloignés du centre urbanisé dispose de systèmes d'assainissement autonome : quartier Les Reysses à l'ouest de Saint-Benoit, quartier de La Guignerette, qui comme sur la commune de Blaye-les-Mines, dépend de l'assainissement individuel.

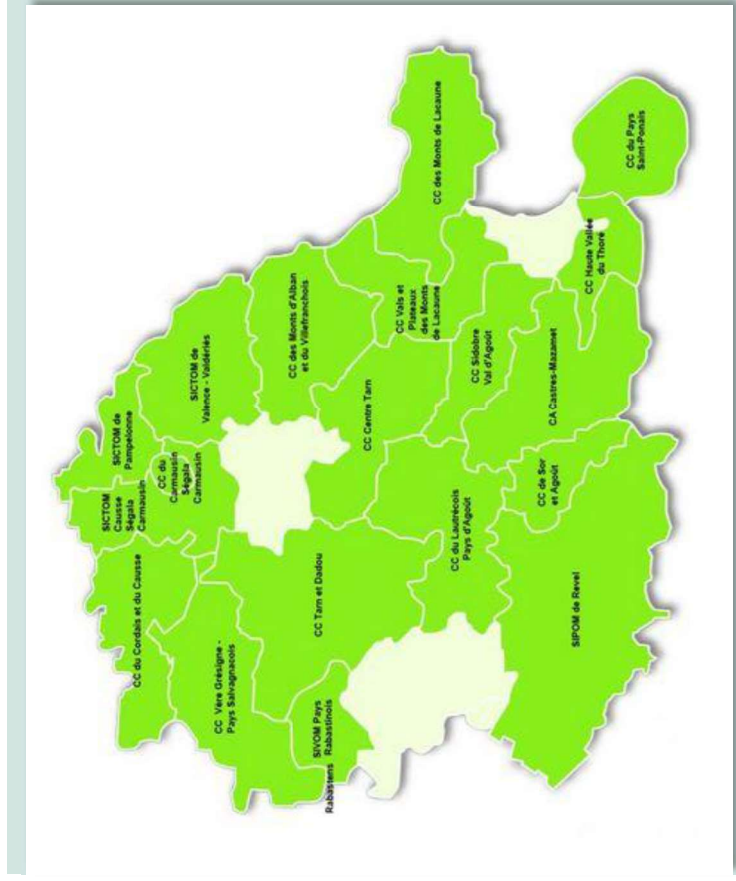
Schéma d'assainissement collectif et autonome de Saint-Benoit-de-Carmaux



7.2. COLLECTE ET GESTION DES DECHETS

Basé à Blaye-les-Mines, le Syndicat Trifyl prend en charge le tri et le recyclage des déchets. Sur les quatre communes, la collecte des déchets est assurée par la Communauté de Communes. Depuis le 1er janvier 2002 TRIFYL prend la compétence du traitement des déchets ménagers, les collectivités adhérentes assurant pour leur part la compétence collecte. Les équipements de traitement existants sont transférés au Syndicat départemental.

Les membres du Syndicat TRIFYL sont le département du Tarn et des intercommunalités chargées de la collecte (regroupant 331 communes). Au 1^{er} janvier 2013, 305 000 habitants sont concernés sur un territoire de plus de 6 000 km². Il comprend, outre le département du Tarn, des communes de la Haute-Garonne adhérentes au SIPOM de Revel ainsi que des communes de l'Hérault, adhérentes à la communauté de communes du Pays Saint-Ponais.



Carte du territoire d'intervention du Syndicat Trifyl sur le département du Tarn

Le centre de tri et de valorisation des déchets est situé sur le territoire du carmausin, au sein de la zone d'activité de la Tronquié situé à Blaye-les-Mines.

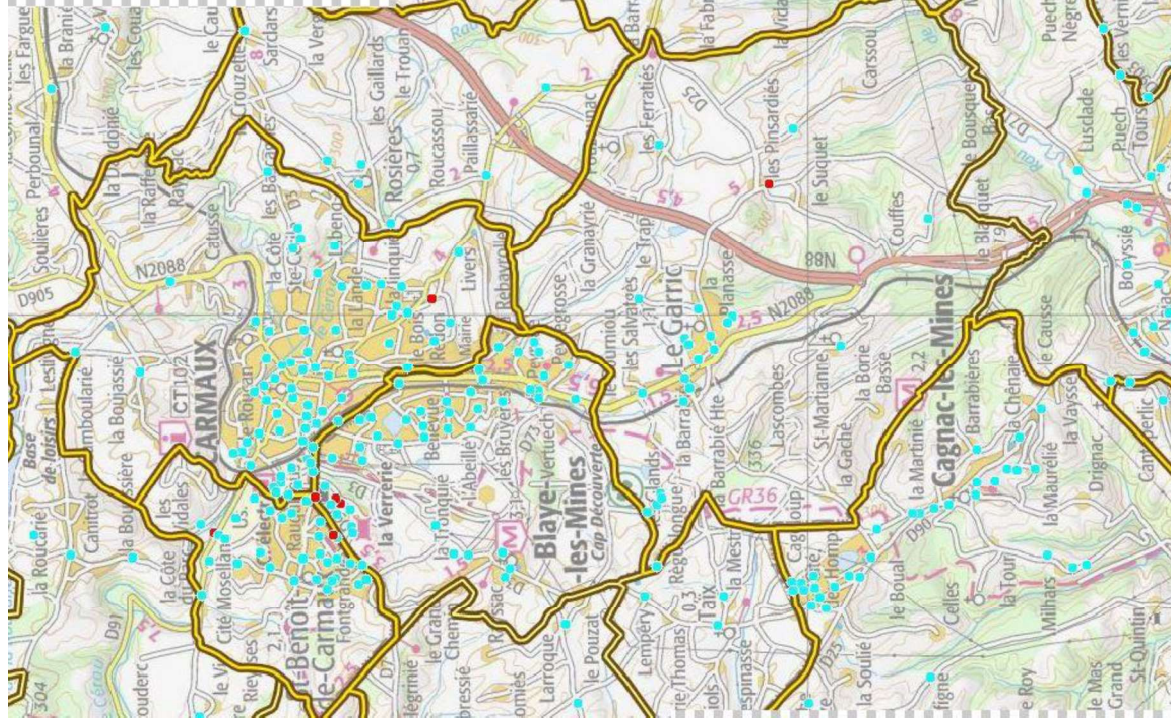
7.3. PROTECTION INCENDIE DU TERRITOIRE

La localisation des poteaux incendie à l'échelle du territoire, se concentre dans les zones urbanisées où le risque d'incendie est le plus marqué, du fait de la concentration des zones d'habitat.

La commune comporte 34 points d'eau incendie. Tout développement de l'urbanisation doit être accompagné d'un renforcement de la défense extérieure contre l'incendie adapté aux risques créés mais aussi existants.

Les zones de développement se trouvent au sein de la trame bâtie. Ces secteurs sont donc à proximité des poteaux incendies et sont ainsi couverts par la défense incendie sur le territoire. Celle-ci devra tout de même être renforcée afin de sécuriser les nouvelles zones de développement.

Chaque quartier est équipé de poteaux incendie pour faciliter l'intervention des pompiers.



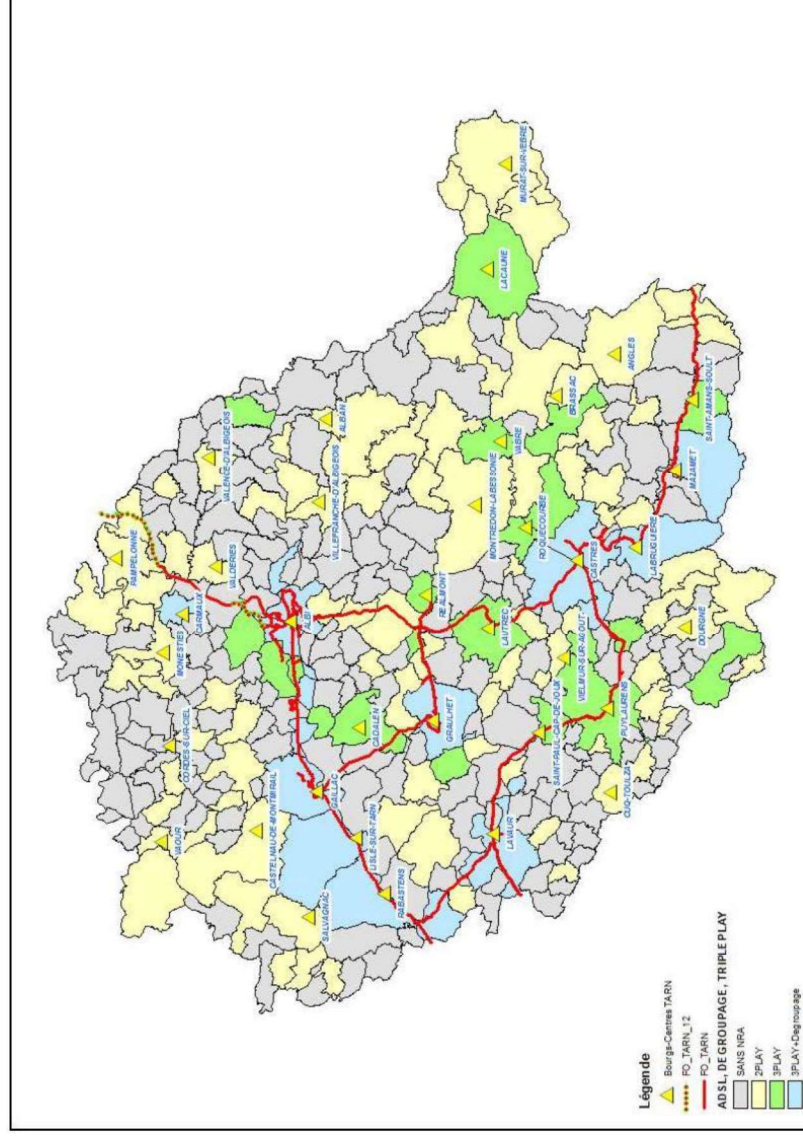
7.4. RESEAUX ET EQUIPEMENTS NUMERIQUES

Les communes du carmausin ne sont pas encore desservies par un réseau FTTH, permettant le raccordement au réseau fibre optique. Les technologies ADSL, ReADSL, ADSL2+, VDSL sont cependant disponibles sur le territoire, permettant l'éligibilité à la TV par internet.

La commune de Carmaux dispose d'un nœud de raccordement abonné (NRA) permettant l'accès aux services numériques haut débit.

Blaye-les-Mines, Le Garric et Saint-Benoit-de-Carmaux, dépendent d'équipements situés sur les communes périphériques :

| Commune | NRA sur la commune | NRA situé sur une autre commune, auquel est raccordée la commune |
|-------------------------|--------------------|--|
| Carmaux | NRA CAR 81 | NRA CAG81, Cagnac-les-Mines |
| Blaye-les-Mines | | NRA CAR81, Carmaux NRA CAG81, Cagnac-les-Mines |
| Le Garric | | NRA LAP81, Laperouse-Albi NRA CAR81, Carmaux |
| Saint-Benoit-de-Carmaux | | NRA CAR81, Carmaux NRA TIE81, Monestiés |



Dégroupage ADSL
 Source : CG81, 2012



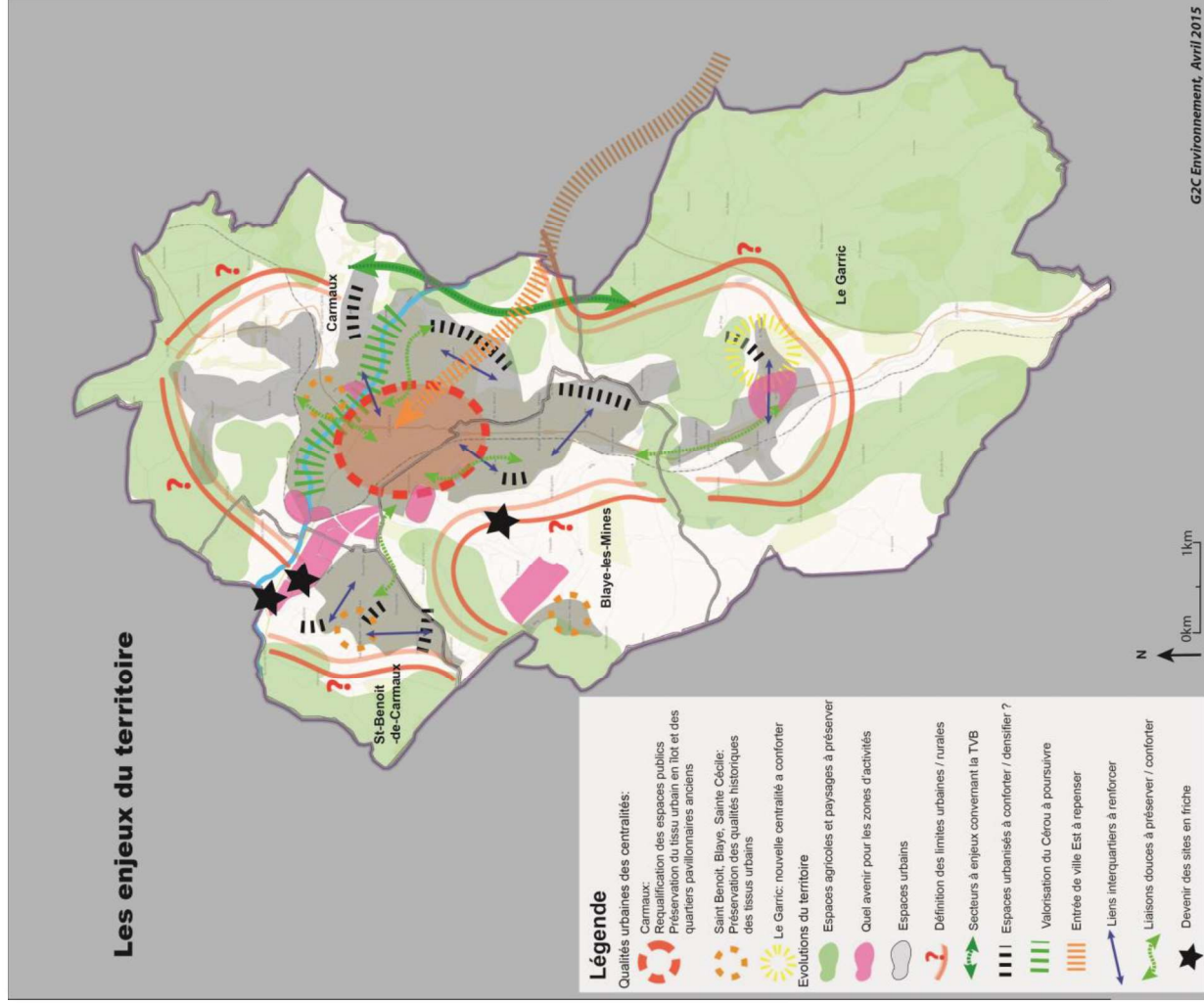
Enjeux pour le territoire du carmausin :

- anticipation des besoins en matière de gestion des eaux usées
- anticipation des besoins en matière d'alimentation en eau potable
- bon état et fonctionnement des réseaux
- équipement des zones à urbaniser

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- prévoir les réseaux suffisants pour accueillir de nouveaux logements

8. SYNTHÈSE DES ENJEUX A L'ÉCHELLE DES QUATRE COMMUNES



Volet évolution urbaine :

- la prise en compte de la construction historique du territoire
- la conservation des quartiers historiques
- la prise en compte des qualités urbaines des différents tissus urbains et des problématiques soulevées

Volet tissus urbain :

- l'avenir des cœurs d'îlots des centres urbains et leurs qualités urbaines
- les nombreux jardins et espaces verts qui jalonnent de nombreux quartiers
- les caractéristiques des cités ouvrières historiques, les qualités architecturales et patrimoniales du bâti (ex : Fontgrande)
- les parcelles agricoles enclavées aux franges des espaces urbanisés
- les qualités urbaines et architecturales des nouvelles opérations et des nouveaux lotissements, et les paysages urbains qu'ils produisent
- les paysages et les percées visuelles situées sur les lignes de crêtes, à la merci de l'urbanisation linéaire, au coup par coup des coteaux
- la fonctionnalité urbaine des nouveaux espaces urbanisés (optimisation foncière, continuité des dessertes locales...)
- la diversité des typologies d'habitat au regard des tendances sociodémographiques du territoire (vieillesse de la population, diminution de la taille des ménages...)

Volet consommation foncière :

- la modération de la consommation de l'espace à l'horizon du PLU
- la densification des espaces bâtis et des tissus urbains existants
- l'urbanisation des parcelles enclavées, notamment au contact des zones déjà bâties
- une ouverture mesurée des zones à urbaniser
- le choix des secteurs à ouvrir, et des secteurs à fermer

Volet équipement :

- l'anticipation des besoins du territoire en matière d'équipements
- les extensions potentielles des équipements actuels du territoire
- l'intégration dans le plan de zonage des secteurs accueillant de nouveaux équipements

Volet mobilité :

- les difficultés de circulation est-ouest du territoire
- les nouvelles dynamiques liées à la présence de l'échangeur de la RN88 sur la commune de Rosières
- les difficultés de franchissement de la ligne ferroviaire (ex : Pont de Blaye)
- la nouvelle entrée de ville est de Carmaux
- les mobilités douces à l'échelle communale et les continuités avec les autres communes
- la continuité de l'aménagement doux entre Blaye-les-Mines et Le Garric
- la gestion du stationnement et la mutualisation des espaces dédiés
- la qualité de l'espace public des centres et la place de la voiture



Volet activité économique :

- le maintien de l'activité économique sur le territoire
- la réalisation des projets d'extension et de développement des activités existantes
- l'avenir des zones d'activités
- les friches industrielles présentes sur le territoire : ZA du Cérrou, usine de la Tronquié
- le commerce au sein des centralités
- l'activité agricole aux franges des espaces urbanisés
- le site de Cap découverte et ses abords
- la qualité des entrées de ville, souvent marquées par l'activité économique

Volet gestion des réseaux et de l'environnement :

- l'anticipation des besoins en matière de gestion des eaux usées
- l'anticipation des besoins en matière d'alimentation en eau potable
- le bon état et fonctionnement des réseaux
- l'équipement des zones à urbaniser





DIAGNOSTIC SOCIO-DEMO-ECONOMIQUE
